



# *Bulletin Municipal Officiel*

DE LA VILLE DE  
**SAINT-CLOUD**



**Parc de Saint-Cloud** - Le Pont du Diable

*Cliché Jean MONSEL*



**PIERRE**  
**CHEMISIER-TAILLEUR**  
 90, bd de la République - 605-53-15

**R. BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, Place de l'Église

MOL. 53-85

# optique médicale



montures  
 et verres correcteurs  
 de toutes marques

**J. MIGNARD**

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

**Giraudet**  
 TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

**TAPIS et MOQUETTES**  
 DE FRANCE

Quoi de plus agréable que choisir sa MOQUETTE, son TAPIS, son ORIENT véritable ou sa TAPISSERIE d'ART en la 1<sup>re</sup> organisation professionnelle française, quand on sait que toute la Direction générale est clodoaldienne et qu'à ce même titre, il vous est réservé sur tous les prix marqués une remise net de 7 % ?

95, avenue Kleber (place Trocadéro) - KLE. 03-41  
 11, place Malesherbes (XVII<sup>e</sup>) - MAC. 21-67  
 9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - SUF. 68-00

Pour votre Pâtisserie,  
 vos Lunchs, Cocktails,  
 vos réceptions à domicile

*Chevalier*

**PATISSIER - TRAITEUR**

Ancien Pâtissier de la C<sup>o</sup> Générale Transatlantique

5, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. 605-40-01

ELECTRICITE GENERALE  
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

**R. TRILA**

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD  
 Tél. : 408-69-74 Agréé E.D.F. et Qualifélec

## agence beausoleil

Pierre LACLEF

TRANSACTIONS  
IMMOBILIERES  
CONSTRUCTION

160, bd de la République  
92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 408 - 76 - 65

## Institut PARAPACK

Traitement AMINCISSANT en exclusivité  
Beauté visage et corps

Irina MELIKOFF

124, Ed de la République (bât. E) SAINT-CLOUD 408-75-28



## VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



## MERCEDES-BENZ

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES  
-CITES

16, avenue Jean-Jaurès  
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch  
605-92-27

OUVERTURE DU MARDI AU SAMEDI INCLUS  
de 9 heures à 17 heures sans interruption

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Prêts personnels immobiliers — Location de coffres-forts

## CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA REPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 408 - 63 - 20

TRAITEMENT POST - CURE  
SAUNA FINLANDAIS  
DOUCHE FILIFORME  
BAIN DE VARECH  
BAIN DE BOUE  
MASSAGES  
MECANOTHERAPIE

RADIO — TELEVISION  
ELECTRO - MENAGER

## DUCLATEZ

2, avenue Jean-Jaurès - SURESNES

Tél. : 506-10-81

Vente - Dépannage

Toutes marques

## VILLA HENRI IV Hôtel de Tourisme

RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTION

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

605-40-50

## FOCH-PRESSING

TEINTURERIE

Maison fondée en 1885

J. LE GOFF

Nettoyeur-Apprêteur agréé

11, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-65-98

PEINTURE — DECORATION

## Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

## AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections  
Cours de perfectionnement

160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD  
ON PREND A DOMICILE Tél. 408-61-01 (l'après-midi)

## M<sup>me</sup> L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste de la Faculté de médecine de Tiflis  
Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps  
par l'Ecole du docteur Pentoureau  
et l'Académie de soins esthétiques de Paris  
102, boul. de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28  
SUR RENDEZ-VOUS

## Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUTS  
COURS — LEÇONS PARTICULIÈRES  
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

## LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS " GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot  
102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD  
Pour rendez-vous MOL. 66-99

## Librairie des Lycées

(En face des lycées de jeunes filles et de garçons)

97, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 605.42.90

LIBRAIRIE  
PAPETERIE  
MAROQUINERIE  
CADEAUX  
PHOTOCOPIE  
FOURNITURES de BUREAUX



PÂTISSERIE - CONFISERIE  
SALON DE THE  
GLACES

## Maison Daniel Vignal

successeur

42 RUE GOUNOD  
SAINT-CLOUD

# 605.54.09

CUISINE - LUNCHS  
REPAS COMPLETS

## NOUVEAU A SAINT-CLOUD Libre service

Laverie en machines individuelles - Nettoyage à sec en 20 mn  
Entretenez votre linge et vos vêtements, Blanchisserie  
sans fatigue — 75 % D'ECONOMIE et pressing traditionnels  
" MULTI-SERVICE DE BEARN "

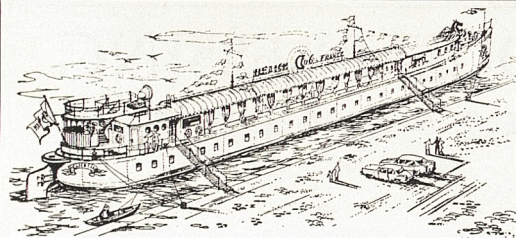
19, rue du Calvaire - SAINT-CLOUD - Tél. 825-87-82  
Hôtesse en permanence pour vous guider

## Chazme

PARFUMERIE - CADEAUX  
BIJOUTERIE FANTAISIE

G A D G E T S

1, rue Coutureau, 1,  
(passerelle de la gare de St-Cloud)  
à l'angle de la rue Pozzo-di-Borgo



Unique sur la Seine

## " HELICE CLUB DE FRANCE "

Le bateau restaurant gastronomique

Face N° 48, quai Carnot - SAINT-CLOUD

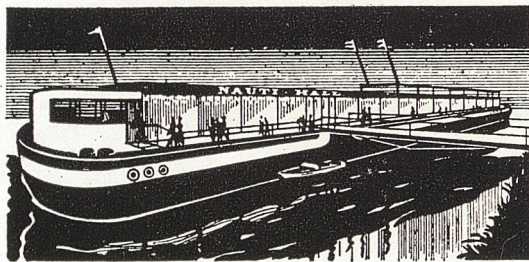
DEJEUNERS D'AFFAIRES - RECEPTIONS - LUNCHS  
SEMINAIRES - COMMUNIONS - BAPTEMES

(Possibilité 300 couverts)

Réservation : 825-38-36

## NAUTI-HALL

Face au 62, quai Carnot, SAINT-CLOUD, Tél. MOL. 44-55  
(Entre les Ponts de St-Cloud et Suresnes) parking pour voitures



Raymond GUYARD, ex-officier mécanicien de l'armée de l'air  
Directeur de NAUTI-HALL

serait très heureux de recevoir votre visite en sa péniche  
chauffée, et de vous présenter son exposition permanente de  
bateaux, moteurs, accastillages et accessoires nautiques et  
motonautiques, des principales marques françaises et étran-  
gères, et son atelier de mécanique et de mise au point doté  
des derniers perfectionnements ; enfin, de vous conseiller  
utilement et de vous guider dans votre choix, en vous faisant  
profiter de sa grande expérience du motonautisme.

## SOCIETE DE PLASTIQUE INDUSTRIEL

REPARATION - ENTRETIEN DE HORS-BORD  
REPARATION DE VOITURES  
CARROSSERIES PLASTIQUES ET TOLE

3, rue Dantan, 92 - SAINT-CLOUD - Tél. : MOL. 95-08

Spécialités pour enfants  
de la naissance à 16 ans

## " papounet "

Toutes les bonnes marques  
de vêtements

11, rue de l'Eglise  
92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 605 - 94 - 22

CENTRE CHIRURGICAL

## Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale  
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., G.D.F.,  
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc...)

## BULLETIN



## MUNICIPAL

Direction-Administration :  
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Nous pensons être les interprètes de la population unanime en remerciant, par la voix de ce bulletin, le personnel communal et celui de l'entreprise d'enlèvement des ordures ménagères qui ont assumé dans des circonstances particulièrement difficiles leur service avec le plus grand dévouement, ainsi que les enseignants qui ont assuré un service d'accueil des enfants.

## tribune libre

## Après les contestations...

Lorsque paraîtront ces lignes, il est à espérer que le calme total sera revenu et que notre Parlement sera reconstitué. Souhaitons aussi, c'est le Centriste qui parle, qu'un « Centre » un peu plus étoffé sache faire entendre la voix de la raison et soit le modérateur indispensable qui évite l'affrontement de deux blocs.

Souhaitons enfin que le Gouvernement — gouverner, n'est-ce pas prévoir ? — tire la leçon d'événements qui étaient prévisibles : tout cela, ce sont des considérations générales. Revenons à notre problème qui est le problème municipal. Quelle leçon nous-mêmes pouvons-nous tirer de ces événements ? Sans doute la grève nous a-t-elle sur le plan municipal épargnés. Pourquoi ? probablement parce que notre équipe homogène a su depuis longtemps intéresser le personnel communal à la vie de la cité, lui donner chaque fois que cela était possible les avantages dus et aussi faire preuve en toute circonstance d'une considération amicale à son égard. Ce n'est pas du paternalisme, c'est simplement l'exercice bien compris des relations humaines.

Nos lecteurs connaissent bien nos problèmes puisque, depuis longtemps, le Bulletin Municipal, soit dans ses éditoriaux, soit dans le corps même du Bulletin, indique les difficultés et ce qu'il croit être les erreurs de l'autorité. Ainsi la suppression progressive des corps intermédiaires, leur non consultation, le refus d'admettre le principe de subsidiarité (cher à Jean XXIII), la méconnaissance du problème de la jeunesse, le dédain pour la question du logement, le mépris pour les personnes âgées, tout cela finit par créer un climat de mécontentement.

On comprend que quelques « enragés de Nanterre » aient pu trouver auprès des étudiants un terrain favorable. Les jeunes se rendent compte que les diplômés si péniblement acquis ne leur ouvrent pas la route de l'avenir et que, bien souvent, ils doivent aller les échanger contre des cartes de chômage...

Si l'on y ajoute une politique financière qui ne tient pas compte des réalités, c'est-à-dire un blocage prolongé des prix alors que l'Etat lui-même n'applique pas ce blocage en augmentant ses tarifs et tous ses impôts, si certains compartiments du budget absorbent ce qui devrait être dispensé à l'Education Nationale, à l'Equipement (logement et routier), à la Jeunesse et aux Sports, à une retraite équitable servie aux vieillards, on ne s'étonnera pas, les corps intermédiaires étant supprimés, que, le dialogue rendu impossible, l'on s'explique dans la rue. Tout cela, bien sûr, ne peut profiter qu'au marxisme. Il est bien temps de s'en apercevoir maintenant ! N'eut-il pas fallu, dans le domaine de la politique extérieure, être plus prudent, plus circonspect, ne pas laisser s'ouvrir les officines de propagande chinoise qui prolifèrent dans notre pays et empoisonnent toute l'Europe, ne pas faire admettre par un rapprochement trop voyant avec Moscou qu'après tout, voter Extrême-gauche, c'était bien compréhensible. En réalité, les mécontents, de plus en plus nombreux, votent marxiste sans savoir exactement ce qu'ils font et sans se rendre compte que la marxisation et l'étatisation plus complète de notre pays, ne nous conduiraient qu'à une régression et à une diminution du bien-être pour chacun des Français.

Ces réflexions sont dénuées de passion. Elles paraîtront après la période électorale. Elles sont donc totalement désintéressées. Peut-être n'en auront-elles que plus de valeur ?

Francis CHAVETON

Maire de Saint-Cloud

Vice-Président du Conseil Général

des Hauts-de-Seine

Chevalier de la Légion d'Honneur

## Premier pas dans la vie collective :

### L'enfant à l'école maternelle (Suite)

Cf. Bulletin Municipal n° 109

#### II L'AGE DE LA LECTURE

**Ne pas commencer trop tôt.** Tous les parents attachent, à juste titre, de l'importance au fait que leurs enfants apprennent correctement à lire. Nombreux sont ceux qui pensent que, s'ils apprennent à lire de bonne heure, ils « gagneront » ainsi du temps pour le déroulement de leurs études ultérieures. Or, ils ont probablement tort. Il y a des enseignements qui ne sont d'aucune utilité si on les donne avant l'âge. En France, on considère que le « seuil sensible » c'est-à-dire l'âge de la lecture, se situe entre 5 ans 7 mois et 7 ans. (En Amérique, en U.R.S.S., les enfants ne commencent pas à lire avant 7 ans). C'est pourquoi, dans les grandes sections de l'école maternelle qui reçoivent des enfants de 5 à 6 ans, on entreprend l'initiation à la lecture, ce qui ne veut pas du tout dire qu'on commence l'apprentissage de la lecture, mais seulement qu'on met les enfants en condition pour être réceptifs à un prochain enseignement de la lecture qui doit se faire au cours préparatoire de l'Ecole primaire, entre 6 et 7 ans.

**Ecrire d'abord.** En quoi consiste cette mise en condition du futur écolier ? **A l'amener d'abord à écrire.** Car on ne peut intéresser à la lecture un enfant qui ne sait pas écrire, donc qui ne voit pas, qui ne perçoit pas les différences et les similitudes, les proportions et l'orientation des signes composant les mots.

**Une longue préparation.** L'âge de l'écriture précède d'un an à peu près l'âge de la lecture. L'enfant veut écrire et peut écrire entre 4 et 5 ans, donc bien avant d'être apte à analyser ce qu'il dessine (car, au début, l'écriture est un dessin).

Mais cet apprentissage de l'écriture demande également préparation. Les gestes imprécis, maladroits, lents ou crispés, nerveux ou mous, du bébé de 3 ans, ont besoin d'être coordonnés.

L'institutrice de petite section (2 à 3 ans) qui fait jouer l'enfant au ballon (c'est si difficile à rattraper, un ballon !) prépare de loin l'adresse de la main qui tiendra plus tard le crayon. Lorsqu'elle commande « stop », alors que les enfants jouent à être des papillons battant des ailes, elle favorise l'arrêt net du geste qu'on retrouvera au bas de P ou des Q. Tous les jeux manuels qu'elle invente (le piano, les ciseaux) favorisent la souplesse des petits doigts et les fortifient pour qu'ils soient capables de tenir fermement et sans crispation le porte-plume, plus tard. Et lorsqu'un enfant pose avec précaution un cube sur un autre, il joue, bien sûr, mais il apprend sans le savoir à mettre un point au-dessus d'un i et pas à côté. Quand il tourne la poignée du moulin à café de la dinette, il bâtit en lui-même cette notion de cercle qu'il retrouvera dans la lettre o.

L'institutrice de la section des moyens (4 à 5 ans) qui fait faire des exercices graphiques au pinceau travaille sans en avoir l'air à l'apprentissage de l'écriture. Ces lignes droites ou courbes qu'ils auront des-

sinées en pensant à la fumée ou à l'herbe, les enfants les retrouveront et les reconnaîtront dans les mots qu'on leur présentera bientôt pour qu'ils les copient et les lisent.

**Le rôle irremplaçable de l'Ecole Maternelle.** Et ce n'est pas tout. Croyez-vous qu'on puisse intéresser un enfant au dessin du mot « chat » soit pour le lire, soit pour l'écrire, s'il ne sait pas avec sûreté où est sa « gauche » et ce qui est « après » ?

L'espace et le temps sont des notions confuses à 6 ans, et même à 7 ans. Il faut laisser à l'enfant tout le temps de s'y retrouver tout seul. Et s'il parle mal — ce qui n'est pas rare encore à 6 ans — s'il confond « berger » avec « verger », s'il dit « tetit dateau » pour « petit bateau », croyez-vous qu'il pourra comprendre un traître mot d'un exercice de lecture puisqu'il ne parle pas le même langage de la maîtresse ? Cela ne veut pas dire qu'il soit sot, cela veut dire seulement qu'il n'est pas mûr pour la lecture et qu'il a fort à faire auparavant. **La lecture est la conquête d'un second langage. Il faut d'abord posséder le premier.** L'Ecole Maternelle est là pour cela, avec ses contes, ses histoires, ses images, ses jeux qui sont destinés à faire parler les petits.

**Ne jamais brûler les étapes.** On n'aurait pas l'idée de brûler les étapes en calcul et d'aborder la multiplication avant d'avoir parlé de l'addition. Or, en lecture, des parents, fort bien intentionnés, ne se rendent pas compte qu'ils font brûler des étapes indispensables à leurs enfants en exigeant qu'ils apprennent à lire sans y être prêts de par leur âge et sans y être préparés par des exercices appropriés qui n'ont, en apparence — mais en apparence seulement — rien à voir avec la lecture ou l'écriture.

Il faut savoir perdre du temps pour en gagner : ceci est valable en pédagogie comme ailleurs.

G. CALMY

Inspectrice départementale  
de l'Education Nationale

(A suivre).

## Un quart de siècle de vie municipale

1940-1965 (suite)

LES « CARNETS » DE M. MICHEL SALLES (III).

22 août (1944) - Mardi.

Je suis à la Mairie depuis 9 heures. J'appelle le Commissaire de Police et l'informe que le groupe des F.F.I. vu la veille au soir, doit venir, dans la matinée, avec l'intention de prendre possession de la Mairie. Je lui demande d'être présent s'il y a lieu à passation de pouvoirs, étant le seul officier ministériel existant dans la commune. Il me promet de venir.

Vers 10 h. 15, le groupe en question arrive. Je le reçois dans mon cabinet et, après avoir été informé de sa demande, je fais venir mes adjoints : MM. le Docteur **Debat, Fonty, Lepeltier, Portalé, Chaveton**, ainsi que le Commissaire de Police, M. **Barthès**. Ce dernier relève, en effet, directement du Préfet et, à ce titre, comme je l'ai dit plus haut, sa présence me

paraissait utile comme officier ministériel. Le groupe introduit était composé de MM. **Guesdon, Deplanque, Goupy, Pujol, Gluck** et Mme **Le Bourvelec**.

M. **Pujol**, porte-parole du groupe, donne connaissance de l'objet de la démarche. Il me demande ma démission. Il a préparé un résumé inspiré, dit-il, des instructions données par le Comité d'Alger et me dit notamment : « **Toutes les Municipalités qui se sont compromises avec les Allemands...** » « Ce n'est pas votre cas, M. le Maire » — « Je vous remercie, Monsieur, de me souligner cette appréciation. »

« **...Toutes les Municipalités qui se sont compromises avec Vichy...** » « ...Et c'est votre cas. »

Je proteste immédiatement en disant que je n'accepte pas le mot « compromis ». « Continuez quand même », lui dis-je.

« **...doivent démissionner. Vous n'êtes pas jugé digne, par conséquent, de recevoir les vainqueurs, en l'occurrence l'armée américaine, et vous devez nous céder la place et remettre votre démission.** »

« Je ne vous remettrai pas, à vous, ma démission » — lui dis-je — « étant donné que ce n'est pas par vous que j'occupe ce poste. J'ai été nommé par M. le Préfet de Seine-et-Oise et c'est à ce dernier que j'entends la remettre, si toutefois je dois la remettre. »

(Je n'ai pas besoin de souligner ici mon écœurement en entendant cette déclaration, étant donné ma conduite et celle de tout mon Conseil Municipal pendant les quatre années écoulées et notamment pendant la dernière quinzaine où j'avais rencontré les plus grandes difficultés).

A ce moment, je demande au Commissaire de Police ce qu'il en pense.

Le Commissaire, prenant la parole, dit à ces Messieurs qu'il a l'impression que leur demande est prématurée étant donné les événements... Que, d'autre part (le Maire en ferait ce qu'il voudrait), il ne lui conseillait pas de donner sa démission dans les conditions qui lui sont proposées : « Ayant été nommé par le Préfet, c'est au Préfet qu'il doit donner sa démission et non la remettre à des gens qui se présentent pour s'asseoir à sa place dans son fauteuil... »

A cette réflexion, un membre du groupe, M. **Gluck**, répond : « Vous n'êtes pas dans la note, Monsieur le Commissaire. Maintenant tout est changé : les ordres ne viennent plus d'en haut mais, au contraire, partent d'en bas !... »

Cette controverse est brusquement interrompue par l'arrivée de M. **Bonnifaud**, secrétaire général, venant nous informer que les Allemands cernaient la Mairie, armés de mitraillettes et de mitrailleuses. L'instant devenait tragique...

« Bien joué ! » s'exclame le même M. **Gluck**. — Je proteste avec indignation contre le soupçon abominable que contiennent ces deux mots. Comme, dans mon esprit, la hantise de l'explosion du tunnel dominait l'incident de politique intérieure, l'idée me vint de suggérer à mes interlocuteurs l'adoption d'un motif de circonstance légitimant notre réunion : « Silence — dis-je —. Vous êtes ici, Messieurs, en délégation de la population des différents quartiers de Saint-Cloud pour demander qu'une pétition massive soit organisée par mes soins et présentée aux

autorités allemandes en vue d'éviter l'explosion du tunnel de Saint-Cloud. » Assentiment général. — « Débarrassez-vous immédiatement : d'armes, si vous en avez, de vos brassards et de tous papiers qui pourraient être considérés comme compromettants. »

— Les brassards disparaissent. Ils s'écouleront fort habilement au cours de la séance par la fenêtre ouverte derrière moi. Un agent, qui se trouvait justement sous la fenêtre, ayant vu les Allemands cerner la place, comprit tout de suite de quoi il s'agissait et fit disparaître très adroitement tout ce qui tombait...

La porte de mon bureau s'ouvre. Précédé de soldats le doigt sur la gachette de leur mitraillette ou de leur fusil, un jeune officier allemand porteur d'une mitraillette (officier que je désignerai dans ce récit sous le nom d'officier n° 1) entre, escorté d'un interprète français et d'un soldat armé ; deux soldats restent derrière la porte ; le soldat nous tient en joue... (L'officier appartient à l'unité combattante dite « **Auloch** » en stationnement à Saint-Cloud).

Dans mon cabinet se trouvaient : un drapeau déplié, un buste de la République et les morceaux d'un deuxième buste de la République provenant de la Salle des Mariages que des partisans d'un clan politique avaient brisé en 1942.

— « Où est le Maire ? » — « C'est moi. » — Vous êtes accusé de vouloir arborer le drapeau français à 10 heures sur la Mairie ! » — « Cette accusation est fautive. J'affirme que ce n'est pas vrai. » M. **Chaveton** qui se trouvait derrière moi, me dit : « Faites-leur remarquer qu'il est 10 h. 45. » — « En effet, continuai-je, comme le fait remarquer M. **Chaveton**, mon adjoint, il est 10 h. 45 et le drapeau ne flotte pas. » — « Et tous ces gens qui sont dans la Mairie et sur la place, qu'y font-ils ? » — « Ce sont des gens qui travaillaient pour les troupes d'occupation, qui travaillent encore pour elles et qui viennent pour la paye. » — Et tous ces gens qui sont dans votre bureau, qu'y font-ils ? » — « Ce sont les représentants de la population qui viennent me trouver au sujet du tunnel de l'autoroute qui risque de sauter et qui me demandent de faire une pétition massive en vue de la porter à la Feldkommandantur afin qu'on ne le fasse pas sauter. » — « Nous avons cependant la certitude de ce que nous disons — me dit l'interprète. Nous la tenons d'un témoin. » — « Je contredis le témoin et suis prêt à maintenir cette attitude devant lui. Je vous demande une confrontation. »

Acquiescement de l'officier et de l'interprète qui déclarent qu'ils vont aller chercher le témoin.

La liste des personnes présentes est établie immédiatement, après vérification des papiers d'identité. Ceux-ci sont rendus à leurs propriétaires sauf la carte de M. **Barthès**. L'officier et l'interprète quittent le bureau après avoir fait garder la porte d'entrée par plusieurs sentinelles, l'une à l'intérieur, deux autres à l'extérieur.

La sentinelle allemande restée seule dans mon bureau paraissait sidérée par les événements. Pour l'éprouver, je lui adresse la parole : « Ce que la guerre fait faire tout de même ! », lui dis-je en me croisant les bras. Le soldat me fit un signe de la tête et de la main qui semblait indiquer qu'il était lui-même fatigué de cette guerre. J'en conclus, ainsi que tous ceux présents, que nous pouvions parler à peu près libre-

ment pendant l'absence de l'officier et de l'interprète. Les conversations se font par petits groupes. Le commissaire **Barthès** me demande très discrètement : « La deuxième porte de sortie de votre bureau est-elle fermée à clé ? » — « Oui, mais la clé est dessus et elle s'ouvre facilement. »

Quelques instants plus tard, l'officier n° 1 et l'interprète français reviennent. Ils déclarent que le témoin n'a pu être joint. Il serait parti à Paris pour interrogaire. « Mais M. le Maire — dit l'interprète, — sa déclaration est formelle. Vous auriez dit hier soir, et cela a été répété dans plusieurs cafés de la ville, que vous mettriez le drapeau ce matin à 10 heures sur la Mairie. D'ailleurs, le drapeau est là dans votre bureau, déployé... Qu'y fait-il?... C'est une pièce à conviction — ajoute-t-il — Ce drapeau ne doit pas être là. Il devrait être roulé, enveloppé et caché... » — Je lui réponds que, depuis l'utilisation de la Salle des Mariages par les services du ravitaillement, c'est dans mon cabinet que j'unis les jeunes époux et que, pour donner à mon modeste bureau un caractère moins intime et plus officiel, le drapeau s'y trouve en permanence. » (— Il n'est pas question du buste de Marianne...) — « Je veux vous voir seul » — dit l'interprète...

Nous passons dans le bureau des Adjointes où nous nous trouvons en effet seuls. — « L'affaire est grave — me dit-il. — Mieux vaudrait avouer la vérité. On vous saurait gré de cette franchise. » — Je maintiens mes déclarations et dénégations. — « Voyons, M. le Maire, dites-moi la vérité. Je connais les difficultés d'une Mairie. J'ai été moi-même Maire d'une petite commune dans le département de l'Eure. » — « Tiens, lui dis-je, j'ai une petite maison dans l'Eure. D'où êtes-vous ?... » — Naturellement, il ne répond pas à ma question. Il insiste en me disant : « Allez, dites-moi la vérité. » — Je lui réponds sur un ton énergique : « Vous êtes Français ? »... — Je le regarde dans les yeux et lui dis : « Sachez que je ne mens jamais. » — « Et, continue-t-il, tous ces gens qui étaient là, sur la place et dans la Mairie, qu'y faisaient-ils ? » — Je confirme ma déclaration du début à l'officier allemand.

Il expose alors les craintes de la population et l'intervention des délégués venant réclamer l'élaboration d'une pétition générale pour obtenir le renoncement des Allemands à la destruction du tunnel par voie d'explosion. — « Vous avez tort, M. le Maire, de ne pas me dire la vérité. C'est très grave pour vous... » — « Je n'ai rien à craindre, lui répondis-je. Je n'ai rien fait de mal et l'accusation portée contre moi est fautive. » — « Bien, rentrons dans votre cabinet. »

Entre temps, l'officier était sorti jeter un coup d'œil sur ses troupes. Au moment de notre rentrée dans mon bureau, la sentinelle appelait la garde, ayant été alertée par le bruit de la porte en cuir se refermant sur le commissaire de police **Barthès** qui venait de prendre la fuite. L'officier allemand se précipite à l'appel de la sentinelle, l'injurie d'avoir laissé partir quelqu'un et lui reproche véhémentement de ne pas avoir tiré... — « Le commissaire de police, demande l'officier. Où est votre Commissaire ? » — On s'est aperçu que l'homme en fuite était M. **Barthès**...

(A suivre).

## Chronique des Quartiers

### Travaux 1968

Le programme des travaux à réaliser ou à terminer en 1968 a été exposé dans le dernier Bulletin Municipal. Mais, au cours des récentes séances des Commissions Municipales intéressées, il a été décidé de compléter ce programme par des travaux dont la dépense sera imputée sur les fonds disponibles.

#### QUARTIER DU CENTRE

Travaux supplémentaires.

a) Réfection des murs de clôture de l'école du Centre ;

b) Ravalement de la façade postérieure de la Mairie et des murs de clôture ;

c) Aménagement du carrefour rue Dailly et rue Gaston-Latouche.

Travaux terminés.

a) Démolition des immeubles vétustes quai Carnot. A noter que les terrains libérés vont être mis partiellement à la disposition des services du Ministère de l'Équipement pour la réalisation du programme routier : prolongement de l'autoroute et réparation du pont de Saint-Cloud.

b) Salles de judo : aménagement de deux douches individuelles.

#### QUARTIER DES COTEAUX ET DE LA PASSERELLE

Travaux terminés. (Voirie).

a) Réfection de la rue Alphonse-Moguez ;

b) Réfection de l'avenue des Vignes ;

c) Réfection des trottoirs avenue de Lattre de Tassigny.

Travaux en cours.

Réfection des trottoirs, côté impair, avenue Bernard-Palissy.

Travaux projetés.

Parking rue des Milons, en liaison avec le stade, en juillet, lorsque les manifestations sportives auront pris fin.

#### QUARTIER DE MONTRETOUT

Travaux supplémentaires.

a) Démarrage des travaux de construction de la Maison des Jeunes ;

b) Pose de plaques lumineuses de signalisation des rues, boulevard de la République et avenue Leclerc ;



c) Participation dans la construction de locaux pour les activités péri-scolaires, rue Gounod.

Travaux terminés.

a) Aménagement de squares, avenue du Général-Leclerc ;

b) Réfection de la rue Jacoulet, partie basse ;

c) Réfection de la rue des Villarmains.

Travaux en cours.

a) Passage, par les services des P.T.T., de câbles supplémentaires boulevard de la République et avenue du Maréchal-Foch ;

b) Réfection de trottoirs, boulevard de la République, entre les rues de l'Avre et du Pierrier.

#### QUARTIER DU VAL D'OR

Travaux terminés.

Réfection du trottoir, boulevard de la République, au droit de « la Bérengère ».

Travaux projetés.

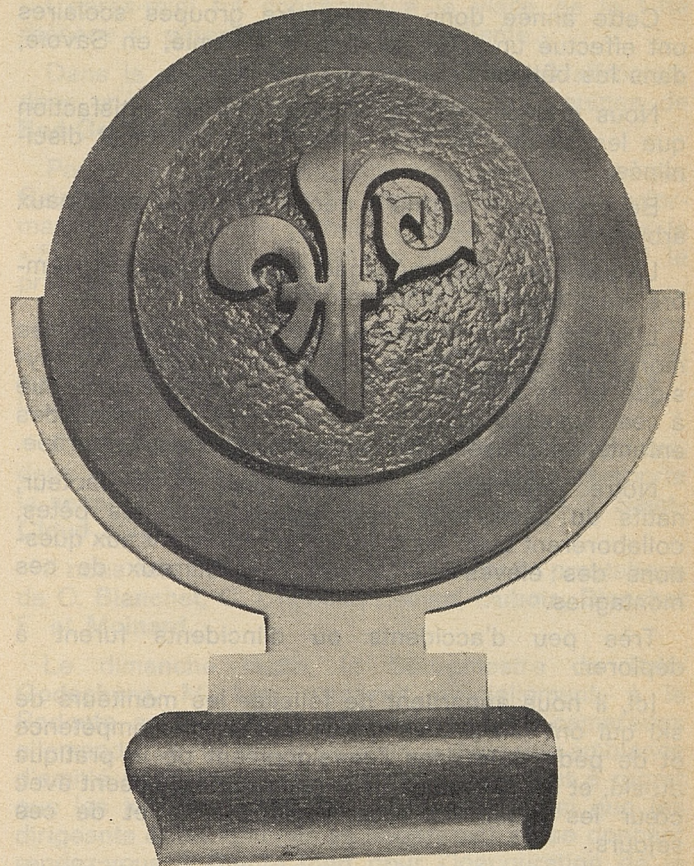
Une étude a été faite par le Ministère de l'Équipement pour l'aménagement du carrefour du boulevard de la République avec, d'une part, la rue du Camp-Canadien et l'avenue de Fouilleuse prolongée, et d'autre part, avec le boulevard Henri-Sellier, la rue du Mont-Valérien, le boulevard Washington et la rue du Val d'Or. La construction de passages souterrains est prévue afin de supprimer les coupures de circulation.

**DIVERS.** — **L'escalator** de la gare marche plus régulièrement. Les jeunes usagers semblent plus disciplinés, bien que certains remontent sur la rampe même de l'escalator !... Ceci a pour conséquence un échauffement local et l'évaporation des lubrifiants, ce qui provoque un certain sifflement certainement désagréable pour les riverains. Nous veillons à un graissage aussi fréquent que nécessaire et espérons que, ces pratiques prenant fin, les Clodoaldiens pourront profiter pleinement des avantages procurés par cet escalier roulant.

#### Rénovation de la Salle des Mariages

L'extension de notre hôtel de ville ayant été réalisée, des travaux intérieurs furent ensuite entrepris pour l'aménagement des bureaux afin de répondre aux besoins d'une population accrue et à la création de services nouveaux. Il restait à rénover la salle des mariages qui sert également de salon de réceptions et de salle du Conseil Municipal : c'est aujourd'hui chose faite. L'ancienne salle, dont l'aménagement datait de 1936, a été décorée de telle manière qu'elle s'incorpore parfaitement avec le style du bâtiment ; en outre, elle a été sonorisée.

Enfin, des appliques destinées à orner le portail et des pommes d'escalier en bronze patiné aux armes de la Ville, ont été réalisées, sur dessin de notre



Cliché LOMPRES

concitoyen, le graveur Jean Chieze, par M. J. Barat et fondues par la Maison E. Boivin, donnant ainsi un cachet de finition à notre Maison Commune agrandie et restaurée.

#### Classes de Neige - Classes de Montagne 1967-1968

Au cours de cette année scolaire, la Ville a organisé deux séjours en classe de neige avec quatre classes (Montretout, Val d'Or, garçons - Centre, Val d'Or, filles) et deux séjours en classe de montagne avec quatre autres classes (Montretout, Coteaux, filles - Centre, Coteaux, garçons).

Le premier séjour de classe de montagne fut particulièrement réussi (29-11 au 19-12) car il bénéficia de merveilleuses journées de soleil et d'une quinzaine de jours de neige, permettant la pratique du ski.

Tandis que le second (6-5 au 4-6) fut prévu à cette saison pour éviter la période des fontes des neiges et des fortes pluies de montagne. Il constitua une réussite totale grâce au beau temps, à la magnifique écloison de la flore des cols et des cimes de cette région de la Savoie et aux sorties qui purent être organisées.

Les deux séjours en classe de neige qui eurent lieu du 5-1 au 3-2 et du 5-2 au 5-3, permirent à 130 élèves de profiter à plein de l'air pur de la montagne, des joies du ski, des veillées de chants et de danses.

Cette année donc, nos quatre groupes scolaires ont effectué un stage d'un mois à **Tamié**, en Savoie, dans les bâtiments construits par la Ville.

Nous pouvons dire avec beaucoup de satisfaction que les enfants se sont montrés endurants et disciplinés.

Beaucoup ont appris à reconnaître les principaux arbres du pays.

La salle de jeux aménagée dès le mois de novembre s'est révélée indispensable.

L'encadrement constitué par les instituteurs, les monitrices et moniteurs municipaux d'éducation physique et les moniteurs de ski a largement contribué à ces réussites par le renouvellement de l'intérêt des enfants en présentant différemment chaque journée.

Notre régisseur, le garde-chasse et le facteur, natifs du pays, tous trois grands amis des bêtes, collaborèrent avec les maîtres en répondant aux questions des élèves sur la vie des animaux de ces montagnes.

Très peu d'accidents ou d'incidents furent à déplorer.

Ici, il nous appartient de féliciter les moniteurs de ski qui ont fait preuve de beaucoup de compétence et de pédagogie dans l'enseignement de la pratique du ski, et les services municipaux qui organisent avec cœur les détails de ces déplacements et de ces séjours.

Les appréciations des parents qui nous ont écrit sont élogieuses, mais il est évident que l'expérience nous a montré que nous devons perfectionner certains points pour améliorer le fonctionnement de ces classes transplantées. C'est à cette œuvre que s'attache la Municipalité dans l'intérêt de nos enfants, de leurs parents, des maîtres et maîtresses de l'encadrement.

Comme nous l'avons laissé entendre dans notre dernier Bulletin Municipal, nous sommes heureux de faire connaître aux familles les nouveaux quotients familiaux et les nouveaux barèmes qui permettent de déterminer la participation financière des parents à ces séjours. Ces tarifs ont été votés par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 mai : ils seront appliqués à la rentrée de septembre 1968.

#### Tarif des classes de neige et de montagne

Quotient familial	Tarif journalier	Tarif mensuel
Ressources inférieures à 250 F	7,00 F	210 F
» de 250 à 300 F....	8,00 F	240 F
» de 301 à 400 F....	9,00 F	270 F
» de 401 à 475 F....	10,00 F	300 F
» de 476 à 600 F....	11,00 F	330 F
» de 601 à 800 F....	15,00 F	450 F
» supérieures à 801 F	20,00 F	600 F

## Chronique du Jumelage

Plus d'un an déjà s'est écoulé depuis les cérémonies qui ont solennisé le X<sup>e</sup> anniversaire de notre triple jumelage et qui auront marqué d'un éclat particulier cette année 1967.

1968 sera moins spectaculaire ; mais a déjà à son actif des réalisations diverses dont l'énumération toute sèche n'en témoigne pas moins d'une activité qui se poursuit selon les plans prévus ; les projets pour le deuxième semestre s'y ajouteront.

### Bad-Godesberg

Les 20 et 21 avril, 25 nageurs et ondines de l'U.A.S. Saint-Cloud y ont séjourné sous la conduite de M. **Raynaud**, Maire-Adjoint et président de la section de natation, et ont participé à une compétition sportive. L'équipe de Bad-Godesberg leur rendra cette visite l'an prochain.

Une rencontre d'athlétisme est prévue pour juin et une autre des deux Clubs Hippiques, à l'automne.

Des pourparlers sont en cours pour établir des échanges entre deux lycées de Bad-Godesberg et nos lycées de jeunes filles et garçons de Saint-Cloud. Enfin, une correspondance est échangée depuis la rentrée dernière entre l'Amios Comenius Gymnasium et le C.E.S. de Saint-Cloud. Le contact ainsi établi entre ces établissements devra permettre dans l'avenir un développement de l'échange des jeunes.

Est prévue pour la rentrée la visite d'un groupe d'étudiants de Bad-Godesberg.

Les 15 et 16 juin, une délégation de la Croix-Rouge est venue rendre à notre Comité local la visite qui leur a été faite l'an dernier.

### Maidenhead

Aucune activité sportive cette année, Maidenhead partageant les activités de cette nature avec Bad-Godesberg, ville avec laquelle elle est également jumelée. C'est pourquoi notre tour reviendra en 1969.

Un contact est pris et les premières correspondances échangées entre l'High School et le Lycée de Jeunes Filles.

M. le Maire s'est rendu à **Maidenhead** le 8 avril pour assister à l'inauguration du 32<sup>e</sup> hôtel de la chaîne européenne « **Esso Motor Hôtel** ».

Signalons aussi dans le contexte « Jumelages » les activités para-municipales du **Cercle Féminin d'Amitié Européenne** dont 16 membres conduits par leur Présidente, Mme **Clément**, Maire-Adjoint, en visite à Maidenhead, ont été accueillis dans 16 familles anglaises et reçus officiellement par le Maire.

Enfin, il est intéressant de savoir que l'Ecole Allemande de **Saint-Cloud** est en rapports avec la Grammar School de **Maidenhead**.

## Frascati

Du 4 au 6 mai, visite à **Saint-Cloud** d'une équipe de football.

Du 14 au 21 juillet, une rencontre de 20 jeunes des villes jumelles doit avoir lieu à laquelle participeront 5 adolescents de **Saint-Cloud**. La précédente rencontre de même ordre a eu lieu l'an passé à **Bad-Godesberg**.

18 dames du Cercle Féminin se rendront à **Frascati** du 23 au 27 septembre.

\*  
\*\*

Cette énumération peut, dans les six mois à venir, se trouver complétée par d'autres réunions non encore prévues. Mais il faut signaler un échange constant de correspondances entre les quatre villes mises ainsi régulièrement au courant de leurs activités propres et de leurs événements importants.

Il faut signaler aussi l'orientation systématique donnée à un certain nombre des activités du **Rotary Club** dans le sens des échanges avec les villes jumelées ;

la participation, à titre d'échange, d'artistes de ces villes à l'exposition de peintures, sculptures, etc., organisée par les Artistes Clodoaldiens ;

enfin la création, comme sanction des cours ménagers, d'un prix spécial de la Ville de **Saint-Cloud** sous forme d'un séjour à **Bad-Godesberg**.

Le nombre grandissant de familles en rapports les unes avec les autres a comme résultat premier l'échange de jeunes pour la période des vacances. Chaque année voit se tisser plus solidement l'amitié entre nos quatre villes, que ce soit sur le plan sportif, familial, scolaire, artistique : témoin l'exposition toujours très remarquée du **Photo-Club** qui ne manque pas de nous présenter une très belle participation de l'homologue de **Bad-Godesberg** : activités hélas tributaires des moyens financiers dont nous pouvons raisonnablement disposer, mais qui démontrent que le jumelage s'inscrit bien dans le concret. Il est hors de doute que la Municipalité de **Saint-Cloud** facilitera toujours au maximum les initiatives privées des Associations, dans ce domaine que chacun devrait avoir à cœur d'enrichir.

II

La section de Natation de l'U.A.S. Saint-Cloud s'est rendue les 20 et 21 avril dernier à **Bad-Godesberg**, pour rencontrer son homologue, le « D.J.K. Sportgemeinschaft Concordia Friesdorf. »

Conduite par son Président, M. **Raynaud**, Maire-Adjoint, et son entraîneur, M. **Tiercelin**, la délégation clodoaldienne comprenait 25 nageurs et nageuses. Après un voyage de nuit en car quelque peu fatigant, elle fut reçue le samedi matin par M. **Helmut Birr**, Président de la section Natation de **Bad-Godesberg**, ainsi que par de nombreux membres de cette Association.

Après une journée de repos passée dans les familles qui hébergeaient nos sportifs, les nageurs français et allemands furent reçus à l'Ambassade de France par M. le Conseiller Culturel.

L'après-midi fut consacrée à la visite de la Cité rhénane si pittoresque et si accueillante.

Dans la soirée, l'équipe de **Saint-Cloud** affrontait, dans un match amical international, les équipes de **Bad-Godesberg - Pelenberg et Siegburg**.

Parmi les résultats les plus marquants obtenus par **Saint-Cloud**, il convient de signaler les belles performances de la jeune Isabelle **Attard** qui remporta le « 50 mètres Crawl Poussins » et qui obtint ainsi le prix offert par l'Ambassade de France.

De même, le jeune Jean-Christian **Samyn**, chez les garçons, triompha dans le « 50 mètres Crawl », ainsi que Sylvie **Brejoux** dans le « 50 mètres brasse - filles ».

Bonnes performances également de J.-C. **Acis** qui, dans le « 100 mètres Crawl - messieurs » remporta la seconde place et battit le record de l'U.A.S. **Saint-Cloud** dans le temps de 1' 8" 4/10.

Il nous faut aussi mentionner les bonnes prestations de C. **Blanchet**, C. **Clément**, **Leman**, **Dubois**, **Blanchet F.** et **Moinard**.

Le dimanche matin, le Bourgmestre de **Bad-Godesberg**, M. **Linz**, recevait officiellement, à la Redoute, ses hôtes français ainsi que leurs camarades allemands. La réception se déroula dans une ambiance d'amitié chaleureuse et sympathique et c'est à regret que les jeunes Français et Allemands, ainsi que les dirigeants et les officiels se séparèrent en se donnant rendez-vous à **Saint-Cloud** pour l'inauguration de la piscine municipale en 1969.

Un beau voyage tout à l'honneur du jumelage de nos deux villes !

## Notre Hôpital continue son agrandissement

Un bâtiment métallique préfabriqué, très confortable et parfaitement équipé, vient d'être mis en service et abrite seize malades de médecine qui étaient provisoirement hébergés dans les locaux de l'ancien bloc opératoire. Cette aile de l'hôpital ancien va, dans quelques jours, être remise aux mains des démolisseurs.

La seconde et dernière phase de l'agrandissement et de la modernisation de l'Hôpital va en effet être réalisée. Ces travaux prolongeront le nouveau bâtiment ouvert aux malades, il y a trois ans (déjà !) jusqu'aux constructions de l'hôpital primitif et comprendront :

**en sous-sol** : agrandissement de la centrale de chauffe, de la distribution d'eau chaude et installation d'un incinérateur d'ordures ;

**au rez-de-chaussée** : installation de la cuisine centrale, des réserves, des salles à manger du personnel ;

**au 1<sup>er</sup> étage :** (entrée rue Lauer), création de nouvelles salles de consultations (oto-rhino-laryngophtalmologie), des laboratoires de bactériologie, hématologie et agrandissement des locaux administratifs ;

**au 2<sup>e</sup> étage :** agrandissement de l'étage d'hospitalisation d'orthopédie et traumatologie ;

**au 3<sup>e</sup> étage :** agrandissement de l'étage d'hospitalisation de chirurgie générale et viscérale ;

**au 4<sup>e</sup> étage :** agrandissement du service d'hospitalisation réanimation ; création d'un service d'hospitalisation septique ;

**au 5<sup>e</sup> étage :** agrandissement du service d'obstétrique gynécologie.

### Des projets pour l'avenir

La Commission administrative a déposé au Ministère deux projets :

— l'un de modernisation de l'hôpital ancien, place Silly, avec construction d'un nouvel internat, réfection et agrandissement des services d'admission et d'accueil, construction d'un dépôt de corps avec sortie sur l'angle de l'hôpital, rue de l'Arcade ; etc. ;

— le second projet prévoit la construction d'un hôpital-annexe, rue Laval, près de la Maison de Retraite Lelégard, implanté sur un terrain libre de toute occupation, propriété de l'hôpital.

Cet hôpital porte création de 175 lits (pédiatrie, gériatrie, convalescents, logements du personnel, consultations, soins et dépendances).

Ces projets n'entravent pas la continuation des travaux de remise en état et de modernisation des services actuels de médecine dont une tranche annuelle est financée par les crédits d'entretien suivant les disponibilités financières.

### La gestion forestière des parcs (1)

(1) Suite de l'article de M. l'Ingénieur en Chef du Génie rural, des Eaux et Forêts, responsable de la gestion forestière de notre Parc. (Cf. B.M. n° 110).

#### 3° Les bouquets ou bosquets.

Ils sont souvent composés par des arbres de diverses essences, les unes de valeur et qui vivent longtemps comme les chênes, les hêtres, les frênes, les ormes et les autres plus rustiques, plus envahissantes et de vie relativement courte, comme les bouleaux et les érables.

Il y a deux sortes d'opérations à effectuer dans ces bouquets : procéder à des éclaircies prudentes afin de donner, aux sujets d'avenir, l'espace vital leur permettant d'atteindre de belles dimensions et une forme harmonieuse (un jardinier éclaircit ses carottes pour qu'elles grossissent, nous devons faire de même pour nos arbres !) ; éliminer les arbres malades, trop dépérissants et dangereux, ou d'essence présentant peu d'intérêt.

Une opération à proscrire formellement est celle qui consiste à étêter des sujets qui ne peuvent supporter cet acte chirurgical, sous prétexte que la cime dépérit et n'est pas belle à contempler (frênes, hêtres, érables). La dépense à l'unité, pour peu que l'arbre ait déjà une circonférence de 1 m 50, dépasse actuellement 300 à 400 F. L'amélioration ne sera que très provisoire et les frais engagés inutiles.

A ce sujet, il nous revient à la mémoire cette opinion de Louis **Marin**, ancien ministre qui, aux alentours de l'année 1949, étant encore député, interpella Yvon **Delbos**, alors ministre de l'Education Nationale : « Voir étêter nos arbres, c'est assister à un massacre où disparaît le style de nos jardins. Ce cubisme serait-il une application de doctrines totalitaires tendant à tout niveler ? Venez à Nancy, Monsieur le Ministre, et vous verrez comment nous entretenons nos jardins. »

Nous ajouterons qu'il y a des cas d'espèces.

Ces diverses opérations exigent une compétence et des soins particuliers.

#### 4° Les massifs.

Ils sont les caractéristiques d'un peuplement « forestier » soumis à d'indispensables règles d'éclaircies (exemple : travaux réalisés dans les domaines de Marly-le-Roi, Meudon, Saint-Cloud, etc.) et de régénération (Parc de Saint-Cloud).

Comme il ne peut être question de régénérer à la fois de grands espaces comme dans les forêts domaniales, il est nécessaire de procéder par tranches modestes. Les points choisis sont ceux où les arbres dépérissent, où les ronciers envahissent le sol, où les essences sont peu longévives (comme le bouleau).

L'Administration des Eaux et Forêts, quant à elle, a mis au point des méthodes d'aménagement qui tiennent compte des facteurs de sylviculture, de botanique, mais aussi d'économie et lui permettent, ainsi, d'établir des programmes de travaux.

Dans nos Parcs, il s'agit de laisser le plus longtemps possible les arbres sur pied, mais en ouvrant l'éventail des âges pour que tous les sujets ne soient pas à remplacer simultanément.

Un ou deux exemples très simples permettent d'illustrer le système.

Si le Parc a 150 ha de parcelles boisées et que nous estimons à 150 ans la durée moyenne de la vie des arbres qui s'y trouvent, il faut envisager la régénération d'un hectare par an.

Si le domaine a 200 ha et que la longévité est de 100 ans, il sera nécessaire de replanter 2 hectares par an ; mais, bien entendu, il est possible de bloquer plusieurs annuités.

Les exploitations qui portent sur un nombre relativement important de tiges peuvent être réalisées par des marchands de bois plutôt que par des entreprises spécialisées. Les plants utilisés pour les plantations sont dits « forestiers » ayant 2 ou 3 années d'âge en opposition avec les moyennes ou hautes tiges réservées pour les alignements ou les sujets isolés.

Dans le Parc de Saint-Cloud, le Service Forestier,

conformément à son plan, a replanté plus de 30 hectares de peuplements d'âges variés, soigneusement répartis sur toute la surface du domaine, à raison d'un à deux hectares par an pour une zone boisée d'environ 200 hectares. L'effort annuel continue.

Quant à la clôture des espaces replantés, sa présence est justifiée par l'esprit de vandalisme de trop de promeneurs. Mais, par soin d'esthétique, il ne faut pas clore plus de 20 % de la surface du domaine : c'est le pourcentage généralement admis par tous les techniciens des espaces verts.

Pour éviter aux visiteurs la vue peu agréable de piquets et de fil de fer barbelé, nous avons essayé de placer de jeunes plantations sous la protection de simples pancartes. Le résultat s'est avéré désastreux : piétinement, mutilation, arrachage de petits arbres ! Ces zones où le public ne peut pénétrer sont d'ailleurs favorables à la quiétude des oiseaux et des petits animaux de la forêt... A toute chose, malheur est bon !

Telles sont donc exprimées quelques idées d'ensemble sur la gestion délicate des parties boisées de nos domaines nationaux, dans lesquels nos concitoyens doivent trouver le calme, la paix et un relatif silence, indispensables à une heureuse détente du corps et de l'esprit.

\*  
\*\*

N.B. — Nous n'avons pas abordé le sujet de la circulation automobile pour ne pas allonger par trop notre texte ; mais nous sommes farouchement opposés aux épandages massifs de macadam, qui facilitent la pénétration des voitures presque partout !

\*  
\*\*

Précisément, sur cette question de la circulation automobile à l'intérieur du Parc, nous avons publié dans notre dernier numéro le vœu qui a été adopté par l'**Association des Amis de Saint-Cloud** lors de son Assemblée Générale.

Le service compétent des Palais Nationaux nous a répondu une lettre dont nous extrayons ce qui suit : « Mon administration n'aurait d'ailleurs aucun intérêt à encourager la circulation automobile pour se procurer des recettes supplémentaires, car celles-ci seraient immédiatement absorbées par un accroissement des charges d'entretien et de surveillance. Les seules mesures que j'envisage de prendre tendront au contraire à décourager les usagers : obligation d'un parcours déterminé aux conditions actuelles du tarif ; augmentation sensible du prix des entrées pour un parcours non déterminé. Mais le flux des voitures se manifeste essentiellement en semaine, le matin de l'ouverture du Parc jusqu'à 9 h 45 environ et le soir de 18 h à sa fermeture, c'est-à-dire à des heures où les promeneurs sont peu nombreux. Ceux-ci disposent d'ailleurs de cinq grands secteurs de près d'un hectare chacun réservés à eux seuls. Quant à aménager un vaste parking dans le bas parc, il ne peut malheureusement pas en être question actuellement, une partie de cet emplacement devant être utilisée, d'après un projet des Ponts et Chaussées, pour la construction d'un tunnel de circulation routière. »

## Notre Centenaire

Plusieurs lecteurs nous demandent des nouvelles de la vénérable Madame **Bussière** dont, dans notre numéro 98, nous avons annoncé qu'on avait fêté, à la Maison Lelégard où elle continue de paisibles jours, la 100<sup>e</sup> année.

Nous sommes très heureux de faire connaître qu'elle se porte toujours parfaitement bien, jouissant de toutes ses facultés et qu'elle vient d'entrer dans sa 104<sup>e</sup> année.

A l'occasion de son anniversaire, M. le Maire vient tous les ans lui apporter les compliments de ses concitoyens. Il lui a demandé ce qui pourrait lui faire plaisir : « Faire en voiture un tour dans Saint-Cloud ! » a-t-elle répondu. Aux dernières nouvelles, quand elle se vit invitée effectivement à monter en voiture pour cette promenade, Madame Bussière s'est récusée, trouvant bien hasardeux de se lancer à son âge dans une aventure pareille... Ce sera peut-être pour l'année prochaine, qui sait ?

## distinctions honorifiques

Nous avons appris avec joie que notre Ami de **Maidenhead**, l'Alderman John **Maudsley**, vient de se voir décerner une distinction qui pourrait s'appeler chez nous « nomination au titre de Maire honoraire à vie ».

Nous présentons nos très vives, sincères et amicales félicitations à M. l'Alderman J. **Maudsley**, Maire honoraire à vie de **Maidenhead**.

\*  
\*\*

Par ailleurs, nous sommes heureux de faire part que les distinctions suivantes ont été accordées à un certain nombre de nos concitoyens :

### Légion d'Honneur Officier :

M. J. **Terrien**, Directeur du Bureau international des Poids et Mesures, a été promu au grade d'officier par décret du 9 avril 1968 (J.O. du 14 avril).

### Chevaliers :

M. Serge **Wourgaft** (J.O. du 6 octobre 1967) ;  
M. Henri **Rouanat** et M. Michel **Moutarlier** (J.O. du 15 février 1968).

### Médaille de l'Aéronautique :

M. Jean-Claude **Barthélémy** (B.O. du 21 mars 1968).

### Médaille d'honneur pour la propagande en faveur de la Caisse Nationale de Prévoyance :

M. Paul **Vernon** (au titre du Ministère des Affaires Sociales).



UNE RÉALISATION : Ensemble immobilier H. L. M., 77, rue Sevin-Vincent

Cliché LOMPRESZ



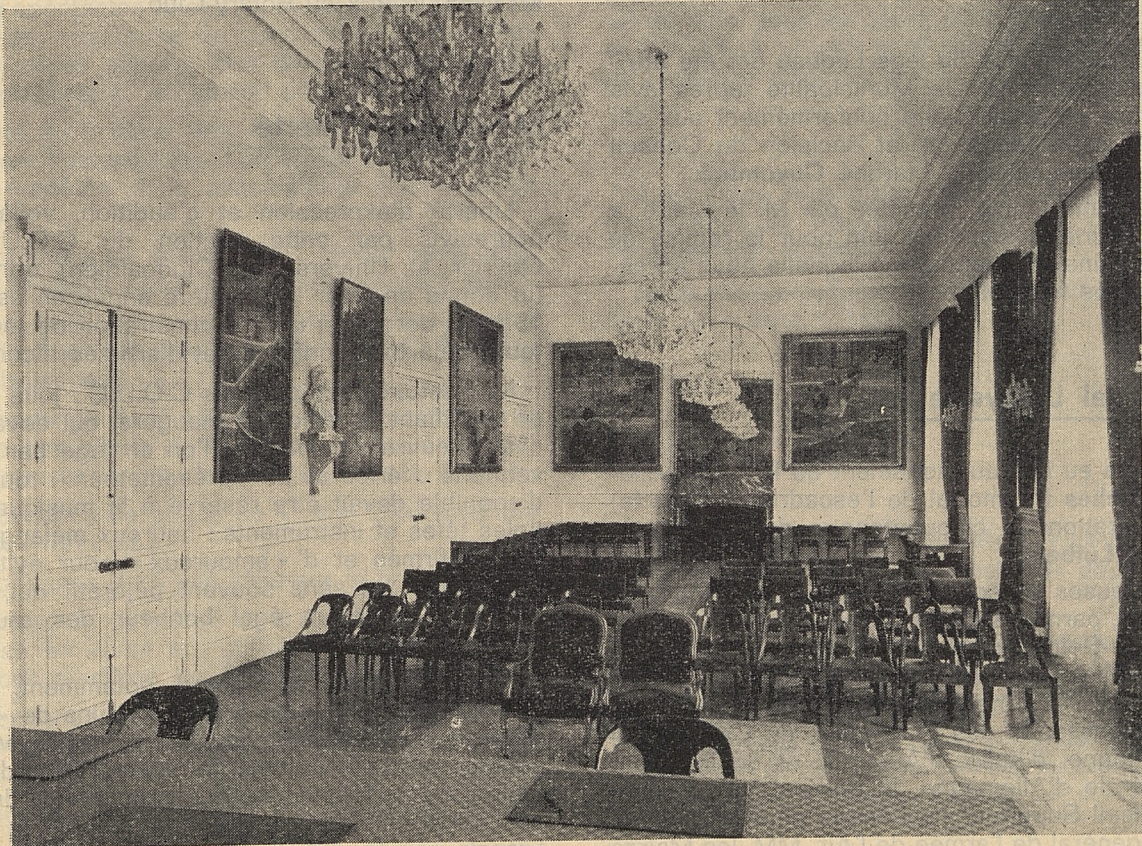
En notre Hôtel de Ville : Le SALON D'HONNEUR rénové ;  
Nouveau dispositif adopté pour les séances du Conseil Municipal . . .

Cliché LOMPRESZ



LE REPAS DE L'AMITIÉ à eu lieu le 28 juin avec son habituel succès

Cliché M. GUÉRARD



... disposé pour un mariage

Cliché LOMPRESZ

**Ordre National du Mérite.** J.O. du 23 mai. Décret pris sur proposition de M. Jean-Marcel Jeannenay.

Chevalier : M. Jacques BEDEL, Président de la Sté Mutualiste Bedel & Cie.

Notre ami, le Maître Charles **Oulmont**, l'homme de lettres clodoaldien bien connu, a été élu Vice-Président d'Honneur de la Société des Gens de Lettres de France.

\*  
\*\*

*Nos très vives félicitations aux divers bénéficiaires de ces distinctions.*

\*  
\*\*

Nous nous faisons un devoir de souligner le succès remporté par Mme Simone **Cuerel**, adjoint des cadres, secrétaire de M. **Neveu**, Directeur des Etablissements Hospitaliers, qui a été classée n° 1 sur la liste d'aptitude nationale aux fonctions de Directeur-Economiste d' « Etablissements de 5<sup>e</sup> classe et d'Economiste de 3<sup>e</sup> classe », remarquable résultat qui lui ouvre la carrière de direction et d'intendance d'hôpitaux publics.

Nous adressons à Mme **Cuerel** nos très vifs compliments.

### Legs Leguay

Les fonds disponibles du legs **Leguay** ont été attribués sur proposition de la Municipalité, après avis de M. le Curé de Saint-Cloud conformément aux stipulations de cette fondation, et décision du Conseil Municipal, à Mademoiselle Martine **Guyomard**.

Une cérémonie intime, présidée par M. le Maire, a eu lieu en Mairie le samedi 8 juin pour la remise de ce prix à la jeune récipiendaire à laquelle nous adressons toutes nos félicitations.

### Au Memorial Lafayette

Le 18 mai a eu lieu au monument du Parc de Ville-neuve à **Garches** (Memorial de l'escadrille Lafayette) la commémoration du cinquantenaire de la mort du Major Raoul **Lufbery**.

De nombreuses personnalités étaient présentes ou représentées, parmi lesquelles il faut citer M. le Préfet des Hauts-de-Seine, le général **Villaceque**, le représentant du Ministre des Armées et du Chef d'Etat-Major des forces armées de l'Air, les attachés de l'Air des ambassades des Etats-Unis, du Canada, de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Australie et de la République Fédérale d'Allemagne, le général **Valin**, membre du Conseil Supérieur de l'Air, le général **Delfino**, inspecteur général de l'armée de l'Air, MM. les Maires de Saint-Cloud et Marnes-la-Coquette, M. le premier Adjoint de Garches.

### Quelques notes de M. Charles Oulmont sur le « Salon de Saint-Cloud » 1968

Les quatre-vingts numéros qui constituent le catalogue du Salon de cette année prouvent de façon absolue que les Clodoaldiens entendent demeurer fidèles à l'art figuratif. Je ne peux, pour ma part, que les en féliciter. Si peut-être mon confrère et ami Claude **Roger-Marx** est un peu brutal lorsqu'il déclare que « l'Art Abstrait est une imposture », je lui donne par contre tout à fait raison en ce qui concerne le fond de la question. D'autre part, il nous plaît de remarquer la tenue de ce salon qui mérite cette fois sans majuscule ce titre un peu vilipendé de « salon ».

Je noterai enfin la variété non seulement des sujets traités, mais du style même avec lequel ils sont réalisés.

Sans faire de palmarès, ce qui est toujours dangereux et risque d'être injuste, je citerai les envois de **Verret**, de **Wyckham**, de Robert **Hardouin**, aussi bon peintre qu'écrivain, et du Président Marcel **Dega**.

Longue vie donc au Salon de Saint-Cloud.

\*  
\*\*

Au cours de cette manifestation d'art local, deux prix spéciaux ont été décernés, l'un à Mme **Margoni**, le Prix de la Ville de Saint-Cloud, l'autre à Claude **Merckel**, le Prix du Rotary-Club.

### Musique en liberté

Liberté d'expression et d'audition, voilà les buts poursuivis par cette section du C.O.U.C. (Club Ouvrier et Universitaire Clodoaldien) dont il nous fut donné de fêter la première année en assistant, le 15 mars dernier, à une démonstration de jeunes amateurs déjà très confirmés et d'artistes incontestables.

M. **Tantost**, Président du C.O.U.C., joua le pélican en sacrifiant un discours inaugural qui devait être un chef-d'œuvre d'humour si l'on en juge par ses interventions ultérieures de « présentateur » : tout le temps disponible devait être réservé à la musique aux multiples têtes et instruments : heureux mélanges d'artistes confirmés et d'« amoureux » pour éviter le mot « amateur » au sens souvent péjoratif qui, tous, ont interprété avec un égal bonheur des œuvres très dissemblables.

Mlles **Martinelli** et **Ménard**, notamment, donnèrent une brillante exécution à quatre mains de « Ma Mère l'Oye » de Maurice Ravel ; les frères **Hayward**, de la sonate de San Martini ; le jeune Bernard **Mathern**, violoniste au talent plus que prometteur, dut remplacer in extremis, sa pianiste étant malade, la sonate de Franck par la difficile Partita pour violon seul de Bach ; puis, en bis, accompagné par la grande pianiste Renée **Echinard**, la Romance en fa de Beethoven. La



soirée se poursuit avec le même bonheur par une adaptation en quatuor pour flûtes à bec d'une œuvre de S.H. Schmelzer par les frères **de Loye et Hayward**. Enfin nous nous en voudrions de ne pas nommer, faute de pouvoir les louer ici suffisamment, à nouveau Mademoiselle **Martinelli** (prélude et fugue de Bach), Mademoiselle **Ménard** (4<sup>e</sup> Ballade de Chopin), la remarquable soprano Jacqueline **Morin** (Tel jour, telle nuit de Francis Poulenc), les excellents flûtistes B. **Lallemant** et Ch. **Hayward** (Sonate de Telemann) : tous méritent des compliments qui ne sont pas de commande et recueillirent d'ailleurs les unanimes applaudissements des auditeurs et des personnalités qui honoraient la soirée de leur présence.

Excellente « démonstration » doublée d'une remarquable soirée...

## Avis important

### Les Pouvoirs de Police

Par décision du Préfet de Police n° 68-15126 (bulletin municipal officiel de la ville de PARIS n° 73 du 11 avril 1968), les ordonnances et arrêtés pris par cette autorité sont applicables dans les communes de l'ancien département de Seine-et-Oise rattachées aux départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Il s'agit de :

— l'ordonnance de police du 1<sup>er</sup> janvier 1927 concernant les spectacles (théâtres, music-halls, concerts, bals, cinémas, spectacles de curiosité ou d'attraction, exhibitions, et en général tous divertissements quelconques comportant l'admission du public) ;

— l'arrêté du 2 mars 1964 modifié le 11 mai 1967 subordonnant l'autorisation d'organiser certains spectacles de variétés à la présentation d'une police d'assurance ;

— l'ordonnance de police du 1<sup>er</sup> février 1949 interdisant les travestis dans les établissements publics ;

— l'arrêté du 10 décembre 1947 concernant les mesures destinées à renforcer la surveillance des débits de boissons ;

— l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 1948 relative aux heures d'ouverture des débits de boissons et des établissements de spectacles et de divertissements publics ;

— l'ordonnance de police du 1<sup>er</sup> mai 1950 modifiée sur les fêtes foraines ;

— l'ordonnance du 5 juin 1959 sur le bruit ;

— l'ordonnance de police du 2 juillet 1963 concernant la mise en vente et l'utilisation des pétards et autres pièces d'artifice sur la voie publique ;

— l'ordonnance de police du 5 septembre 1949 soumettant à autorisation préalable l'apposition sur la voie publique de banderoles, pancartes, calicots, etc. ;

— l'arrêté du 4 octobre 1947 sur les quêtes et collectes sur la voie publique ;

— l'arrêté du 9 janvier 1952 portant interdiction des collectes à domicile ;

— l'ordonnance de police du 8 novembre 1948 concernant l'interdiction de la vente des journaux et de l'organisation de pétitions ou souscriptions sur les marchés publics ;

— l'ordonnance de police du 11 avril 1961 concernant l'interdiction de l'interpellation des passants sur la voie publique par les vendeurs et distributeurs de tous journaux, écrits, imprimés, etc... ;

— l'ordonnance de police du 5 février 1929 complétée, concernant l'interdiction de la distribution gratuite des prospectus écrits ou imprimés dans certaines zones ;

— l'arrêté du 25 janvier 1964 interdisant l'utilisation sur la voie publique de jouets dangereux et leur vente aux mineurs de moins de 18 ans ;

— l'ordonnance de police du 12 mars 1966 modifiée interdisant les tirs sur la voie publique ;

— l'arrêté du 12 décembre 1966 interdisant la vente des couteaux à cran d'arrêt aux mineurs de moins de 18 ans.



Cette décision est prise en application de la loi du 10 juillet 1964, portant réorganisation administrative de la région parisienne.

Nous conseillons tout particulièrement **aux responsables des sociétés ou associations**, de tenir le plus grand compte des dispositions édictées et de consulter la teneur des textes précités qu'ils pourront se procurer aux heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville (tous les jours ouvrables de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 45 sauf samedi après-midi) auprès de l'hôtesse d'accueil.



Ainsi qu'on peut le constater, les pouvoirs de police des Maires se trouvent, du fait de cette décision, sensiblement amoindris.

Nous nous proposons de revenir sur cette question dans un prochain Bulletin.

## Au Conseil Général

### VCEU présenté par M. Chaveton, Vice-Président, concernant la création de cimetières départementaux dans les Hauts-de-Seine

— Considérant que les Maires ne peuvent refuser une concession dans les cimetières communaux,

si les personnes sont décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile ;

si les personnes décédées étaient domiciliées dans la commune, alors même qu'elles seraient décédées au dehors ;

si les personnes décédées n'étaient pas domiciliées dans la commune mais y possédaient une sépulture de famille ;

— Considérant que nos communes ont multiplié leur population par 2, par 3 et parfois davantage depuis simplement une vingtaine d'années ;

- Considérant que, sur les territoires de certaines de nos communes, il y a des implantations de nouveaux hôpitaux et même de centres anti-cancéreux qui, malgré leurs travaux remarquables et leurs réussites spectaculaires, drainent vers eux des cas dont la mortalité est malheureusement encore assez élevée par rapport à la mortalité ordinaire de nos villes ;
- Considérant que beaucoup de nos cimetières communaux s'avèrent exigus et, non seulement ne répondent plus aux besoins ordinaires du chiffre de nos populations, mais ne peuvent plus être agrandis pour des raisons d'urbanisme ;
- Considérant que l'incinération des corps n'entre que très lentement dans nos mœurs ;
- Considérant que cette question de l'inhumation des morts de nos villes se pose de nos jours avec beaucoup d'acuité à de nombreuses communes ;

**LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE** émet le vœu que le Département envisage la création d'un ou plusieurs cimetières départementaux et propose rapidement à notre Assemblée une étude sur la recherche des terrains et leur consistance géologique.

### Appel des Maires de France

Le 50<sup>e</sup> Congrès des Maires de France avait jugé nécessaire de porter à la connaissance des populations les difficultés éprouvées par les communes.

Le Bureau a donc élaboré le texte d'un appel solennel qui, imprimé et affiché, a eu un retentissement certain.

Il nous semble utile de reproduire ce texte dont l'actualité n'est pas à souligner :

**Les besoins sont immenses.** Une population rajeunie, passée en vingt ans de quarante à cinquante millions d'habitants, exige des investissements plus lourds et des moyens de vie plus nombreux, dans les villes comme à la campagne : écoles, stades, hôpitaux, logements et surtout logements sociaux en quantité suffisante, routes, eau potable, égouts, etc.

**Pour les satisfaire, les charges des collectivités locales s'alourdissent.**

Le nombre et le volume des projets sans cesse accrus aboutissent à une réduction du taux moyen des subventions en dépit de l'augmentation importante des crédits budgétaires affectés aux participants de l'Etat ;

Les emprunts sont courts, chers et difficiles à obtenir ;

Les impôts communaux sont injustes et désuets ; leur poids devient écrasant et la limite de la charge fiscale est atteinte dans nombre de communes ; cependant, elle continuera à s'alourdir.

**Pour que la situation s'améliore, il faut :**

Que l'Etat cesse de se décharger sur les communes de nombreuses dépenses d'intérêt général et d'équipement ;

Que les communes disposent, dans le respect de l'autonomie communale, des moyens correspondant aux besoins de plus en plus grands de leur population.

**Les Maires de France, conscients de défendre les intérêts de leurs administrés et le bien supérieur du pays, font appel à tous les candidats à toutes les élections pour qu'ils placent ces problèmes au premier plan de leurs préoccupations.**

### Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud

La presse a fait écho récemment à deux décrets publiés au Journal Officiel, relatifs au Crédit mutuel, à la suite desquels celui-ci s'est vu désormais intégré véritablement dans l'organisation générale du crédit en France.

Il est notamment représenté auprès d'organismes tels que le Conseil National du Crédit, le Conseil Economique et Social, le Conseil Supérieur de la Coopération et diverses commissions du Plan.

Précisons, en outre, qu'on compte en France 3.500 Caisses de Crédit Mutuel et que les dépôts qu'elles gèrent s'élèvent à 4.250 millions de francs (nouveaux).

La Caisse de Saint-Cloud, fondée en 1926, fonctionne depuis cette époque, sans interruption.

Le principe de l'action du Crédit Mutuel est le principe mutualiste : mettre en commun les épargnes d'une partie des sociétaires pour faire des prêts à d'autres sociétaires, acceptant d'être solidairement responsables de tous les engagements de la Caisse.

La destination des prêts est essentiellement le logement : acquisitions, aménagements, réparations, ravalements de façades, mobilier et toute opération permettant l'amélioration des conditions de vie des foyers.

La Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud a tenu récemment son Assemblée générale annuelle. Le rapport d'activité présenté par le Président du Conseil de Surveillance a été approuvé à l'unanimité et nous croyons intéressant d'en donner ici quelques éléments qui renseigneront nos lecteurs et inciteront ceux d'entre eux qui ne sont pas encore membres de la Caisse à lui donner leur adhésion et participeront ainsi à son effort pour rendre service.

Notre CAISSE compte actuellement 100 membres « PRETEURS » totalisant ensemble la somme de..... F 559.541 dont 309.491 F remboursables à vue, dans les mêmes conditions que la Caisse d'Epargne (intérêts 3 % net d'impôt) et 250.000 F remboursables à terme (intérêts 4,50 % ou 5 %, soumis à l'impôt).

Les DEPOSANTS qui le désirent bénéficient, à certaines conditions, d'une assurance-vie qui peut multiplier jusqu'à six fois la somme déposée.

D'autre part, elle compte 105 membres « EMPRUNTEURS- » dont le solde DEBITEUR total s'élève à ..... F 442.096 produisant un intérêt de 6 % sur la partie restant à rembourser.

En 1967, 27 prêts ont été consentis pour..... F 220.500

La CAISSE de CREDIT MUTUEL de SAINT-CLOUD est gérée par un Conseil d'Administration composé de MM. Paul HERMAND, Président, G. DUOLE, J. ROISIN, J. MULARD, L. ROISIN, P. GAILLARD, G. ROLLIN, R. TRODE, et un Conseil de Surveillance composé de MM. P. MALLET, Président, LAVARENNE, CHARTIER, R. MAILLET, L. POSTE, BLANC, PETIT, LE ROY et Mlle DEBENNE dont les fonctions sont gratuites.

Elle tient ses permanences au CENTRE d'ACTION SOCIALE, 28, rue Royale à Saint-Cloud, les mardis et vendredis, de 18 h 30 à 19 h 30, et le dimanche, de 10 h 30 à 11 h 30. On peut s'y adresser pour tous renseignements et opérations.

## **avis municipaux**

### Courrier destiné à M. le Maire

M. le Maire reçoit de plus en plus fréquemment des lettres adressées à son domicile personnel.

Il fait remarquer à ses administrés que le courrier n'étant généralement pas distribué avant son départ de son domicile, cette correspondance subit de ce fait un retard de 24 heures.

Aussi demande-t-il que toute correspondance, libellée sous la forme impersonnelle ou à son nom, soit adressée **exclusivement** à l'Hôtel de Ville. En effet, il prend connaissance de tout le courrier et donne les instructions nécessaires aux services concernés.

## Musée d'Histoire locale

Le Musée d'Histoire locale, installé à la Mairie comme chacun sait, **est ouvert : les mardis et jeudis**, de 14 heures à 15 h 30 ; et, éventuellement, sur demande spéciale adressée à M. le Conservateur.

## Cimetière communal - Heures d'ouverture

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1968, les horaires d'ouverture seront les suivants :

**Hiver** (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) : de 8 heures à 18 heures.

**Été** (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : de 7 heures 30 à 19 heures.

## Communiqué du Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour le Gaz

Un nouveau tarif vient d'être créé, extension du tarif 3 usages et dénommé « 3 usages, 3 G ».

Applicable au logement ou au pavillon dans les zones desservies en gaz naturel, et à partir de 10 logements groupés ou de 10 pavillons dans les zones alimentées en gaz manufacturé, il exige essentiellement que le gaz soit utilisé : pour la cuisine (brûleurs et four) ; et pour la totalité des besoins thermiques de production d'eau chaude et de chauffage de base.

Dans ces conditions, moyennant une prime fixe annuelle de 289,20 F, 4.000 thermies sont accordées gratuitement. Les autres thermies sont facturées (T.V.A. comprise) à 3,10 pour le gaz naturel, 3,30 pour le gaz manufacturé.

Ce tarif, plus spécialement destiné aux constructions neuves, sera néanmoins applicable aux abonnés anciens remplissant ces conditions, qui en feront explicitement la demande.

## **sociétés et associations**

### Société Sportive Municipale : U.A.S. SAINT-CLOUD

Le comité directeur de la Société Sportive Municipale, sections football, athlétisme, judo, natation, gymnastique et aviron, sollicite parmi les Clodoaldiens et plus particulièrement parmi les parents de nos athlètes, des personnes susceptibles de s'inscrire au sein de nos différents comités pour assurer les fonctions de dirigeants.

Tous renseignements leur seront donnés par le bureau des sports de la Mairie ou par téléphone : 605-42-05, poste 26.

### Société d'Entr'aide de la Légion d'Honneur

La réorganisation de la Région Parisienne a entraîné la création dans le département des Hauts-de-Seine, de deux sections (Nord et Sud) de la Société d'Entr'aide de la Légion d'Honneur.

Le Comité de Saint-Cloud qui, sous la présidence de M. Robert Hardouin, compte 210 adhérents, fait partie de la section Sud.

L'ancien Comité de Boulogne - Saint-Cloud - Sèvres a donc tenu une dernière Assemblée générale au mois de mars.

Le Colonel **d'Ersu**, dans son rapport moral, a insisté sur les liens étroits qui nouent les Boulonnais et les Clodoaldiens, liens qui ne sont pas prêts de se rompre. Une remise de décorations, Légion d'Honneur et Ordre National du Mérite, termina cette ultime réunion.

## Association des Paralysés de France

La quête sur la voie publique organisée le 17 mars par la déléguée locale, Mme **Lafitte**, avec le concours de nombreux jeunes, a permis de recueillir la somme de 2.580 F, chiffre en sensible augmentation sur celui de l'an dernier.

Cette somme contribuera pour sa plus grande part à la création et à l'entretien de centres pour handicapés moteurs et au bon fonctionnement de la délégation des Hauts-de-Seine.

Remerciements aux donateurs et félicitations aux organisateurs.

## Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Le Service départemental des Yvelines nous prie d'informer les bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidités et des victimes de guerre, les jeunes gens ayant servi en Algérie, les travailleurs handicapés de toutes catégories (accidentés du travail, infirmes civils) qu'ils peuvent être admis dans les écoles relevant de l'Office National.

Il est précisé que 658 places seront disponibles pour la rentrée de septembre 1968 dans les écoles de rééducation professionnelle relevant de cet établissement. Pendant le cours de ces stages, des avantages sont accordés aux participants (indemnité spéciale de rééducation, remboursement des voyages, allocation de formation pour certains élèves, indemnité d'entretien nourriture et logement pour les externes, prime de fin de rééducation).

Pour tous renseignements, s'adresser 1, rue d'Anjou à Versailles.

## Associations Automobiles

On nous prie de préciser que ce sont huit membres et non quatre, qui ont quitté le Comité directeur de l'**Automobile Club de Saint-Cloud**.

Ces membres ont librement démissionné comme c'était leur droit le plus absolu.

DONT ACTE.

## Association Française des Centres de Consultation Conjugale

Nous avons déjà, dans notre numéro 103, annoncé la création à Saint-Cloud d'un centre de consultations dépendant de cette association et donné quelques indications à ce sujet.

On nous prie de préciser : que la section locale de PARIS fonctionne au 19, rue Lacaze (PARIS-14<sup>e</sup>) ;

que le Comité de **Saint-Cloud** est toujours installé dans les locaux mis aimablement à sa disposition par la CROIX-ROUGE, 2, rue de l'Yser ;

enfin, qu'on peut s'adresser librement à l'un des centres de consultation suivants :

Paris 5<sup>e</sup> : 240, rue Saint-Jacques ;

6<sup>e</sup> : 92, boulevard du Montparnasse ;

8<sup>e</sup> : 114, avenue des Champs-Élysées ;

- 9° : 28, place Saint-Georges ;
- 10° : 191 bis, quai de Valmy ;
- 14° : 19, rue Lacaze (siège de la Section locale de Paris);
- 15° : 109, rue Blomet et 4, rue Vigée-Lebrun ;
- 16° : 123 bis, boulevard Murat ;
- 17° : 1, rue Denis-Poisson ;
- 20° : 13, rue Mouraud ;

Neuilly : 1, rue de l'Eglise ;

Versailles : 14, rue Mademoiselle.

### Union Départementale des Sociétés Mutualistes des Hauts-de-Seine

Le 22 avril 1968, les Sociétés mutualistes des Hauts-de-Seine, réunies à la Salle des Fêtes de Boulogne-Billancourt, ont approuvé la création d'une **Union départementale des Sociétés mutualistes des Hauts-de-Seine**.

Un conseil d'administration provisoire a été désigné, composé de MM. **Lemaitre**, Président d'honneur, **Sire**, Président, **L. Riteau**, secrétaire.

Les sociétés qui n'auraient pas été touchées et sont intéressées par cette question peuvent s'adresser par téléphone à Madame **Leclerc**, au siège de l'Union : Mairie de Boulogne-Billancourt, tél. 605-39-60, poste **286**.

### Association nouvelle

Le 6 mai 1968 s'est constituée à la Mairie l'ASSOCIATION CLODOALDIENNE DES RIVERAINS DES BORDS DE SEINE.

Elle a pour but la sauvegarde des intérêts des riverains menacés par les projets d'aménagements routiers concernant l'autoroute et les rives de la Seine et la vigilance à l'égard de leurs intérêts généraux.

Le Comité provisoire a été ainsi constitué :

Président, M. **BETHUNE** ; Vice-Présidents, MM. **PRAQUIN**, le Docteur **MARIAN** ; Secrétaire, M. d'**ALENÇON** ; Trésorier, M. **LADREIT de LA CHARRIERE**.

Le siège social est à la Mairie de Saint-Cloud ; pour tous renseignements et adhésions, s'adresser au secrétaire, Monsieur d'**ALENÇON**, 5 bis, rue du 18-Juin.

### Union Française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Hauts-de-Seine)

Le Bureau départemental de l'Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Hauts-de-Seine indique qu'en complet accord avec le *Comité National de Liaison* groupant 90 % des Associations Nationales, il n'a lancé aucun appel pour que les Anciens Combattants participent à la manifestation qui s'est déroulée le 30 mai de la Place de la Concorde à l'Etoile.

Il estime quant à lui que l'Union des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, association a-politique, n'a pas à participer à de telles manifestations.

### A la M.J.C.



Parmi les nombreuses activités de la M.J.C. : *Un tournoi d'échecs*  
(Cl. MJC - Photo Cl)

## COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS ET DU 28 MAI 1968

*publiés en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.*

### Séance du 11 mars 1968

L'an mil neuf cent soixante huit, le lundi onze mars, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis sous la présidence de M. F. CHAVETON, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

**Étaient présents :** MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, LARIQUE, SCHMITT, TENOUX, DELAHAYE, PETIT, COUTUREAU, VILLE, Mme CHOISSET, M. BEAUFOCHER, Mme COUTANT, MM. RAVASSE, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

**Absents excusés :** MM. ROLLIN, GIRAUD, LEMONNIER, COLIN.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés ;

- M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT,
- M. GIRAUD a donné pouvoir à M. MONSEL,
- M. LEMONNIER a donné pouvoir à M. GUICHARD,
- M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME.

\*\*

M. C. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 1967 est adopté à l'unanimité, toutefois M. de PLINVAL demande qu'à la page 21 du procès-verbal, en ce qui concerne la péniche de l'Hélice-Club

de France, il soit précisé que « l'Hélice-Club gèrerait le Restaurant et la péniche et en assumerait tous les risques financiers dans le cadre de la gestion sociale ci-dessous décrite. »

M. HARDOUIN, délégué du Conseil Municipal à la commission de la révision de la liste électorale, donne le résultat des opérations au 28 février 1968. Il ressort que le nombre des électeurs inscrits à cette date sur le territoire de la commune de SAINT-CLOUD est de 14.893.

M. le Maire rappelle la mémoire de M. Michel SALLES, ancien maire de SAINT-CLOUD, décédé récemment. Une minute de silence est observée. Une voie de SAINT-CLOUD, à déterminer, portera son nom.

Puis passant à l'ordre du jour,

Le Conseil, à l'unanimité,

1°) Vote les subventions aux sociétés locales.

2°) Accepte le nouveau taux d'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes pour l'harmoniser avec celui de chef-lieu de canton.

3°) Accepte la prise en charge partielle à 50 % du financement du poste de directeur de la M.J.C., charge qui était jusqu'alors de 25 %, et regrette que ce transfert de charge incombe une fois de plus aux collectivités locales.

4°) a) Vote le reclassement indiciaire de certains emplois communaux ;

b) Fixe les indemnités pour la surveillance du groupe scolaire du Centre ;

c) Fixe l'indemnité de responsabilité du régisseur de la colonie de TAMIE ;

d) Révise la rémunération du régisseur des cantines scolaires ;

e) Autorise la création de postes et le recrutement de différents agents contractuels.

5°) Fixe le taux de la redevance d'assainissement, la taxe de déversement à l'égout étant supprimée.

6°) Vote le budget primitif pour l'exercice 1968 sauf l'article 642 du chapitre 943 pour lequel MM. SCHMITT et GIRAUD s'absentent.

A l'unanimité,

7°) Donne son accord pour l'ouverture d'autorisations spéciales habituelles pour les virements de crédits à la fin de l'exercice 1967.

8°) Par vingt-cinq voix contre une, celle de M. LEMONNIER, et une abstention, Mme CHOISET, vote une participation aux frais des manifestations artistiques déficitaires (deux concerts, une séance théâtrale qui ont déjà eu lieu et un concert à venir).

A l'unanimité,

9°) Accepte le règlement des intérêts de retard dus sur le paiement de l'indemnité d'expropriation d'un terrain pour la piscine.

10°) Vote une subvention pour cours professionnels de l'école d'apprentissage du bâtiment de Versailles en faveur d'élèves clo-daldiens inscrits.

11°) Autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'Institut Français d'Organisation Documentaire et administrative dans la limite du crédit porté au budget supplémentaire 1967.

12°) Accepte la modification de programme avec ses conséquences pécuniaires quant à la rectification du plan primitif de la nouvelle école maternelle du Centre, une classe supplémentaire étant prévue.

13°) a) Décide la création dans le cimetière communal de concessions temporaires de 10 ans et la suppression des concessions de 15 ans ;

b) le relèvement du tarif des concessions perpétuelles, et limite la superficie de ces concessions.

14°) Autorise le Maire à signer un avenant pour valider les

marchés en cours pour la fourniture de carburant et fuel avec la nouvelle société de distribution, celle-ci ayant changé son appellation sociale.

15°) Adopte le projet technique du programme de construction I.L.N. rue Gounod et autorise le Maire à signer une convention avec la société « Résidences ».

16°) Par dix-neuf voix contre huit, M. COUTUREAU Alain est élu 3<sup>e</sup> adjoint supplémentaire, conformément à la décision du Conseil Municipal du 27 novembre 1967.

#### Questions diverses.

17°) a) M. le Maire annonce le décès de M. Heinrich HOPMANN, ancien maire de Bad-Godesberg, qui a été un des artisans du jumelage entre nos deux communes.

A l'unanimité,

b) Vote une subvention exceptionnelle pour l'organisation du congrès national de l'Union des déportés de Rawa Ruska (camp disciplinaire des prisonniers de guerre).

M. le Maire indique qu'un « toboggan » sera mis en place d'ici la fin de l'année au Pont de Saint-Cloud ; cet ouvrage devrait permettre un flot continu de voitures sens Paris-Provence et le « tourne à gauche » des véhicules se dirigeant de l'autoroute vers le bois de Boulogne devant être facilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Secrétaire de séance :  
C. GUICHARD.

\*  
\*\*

#### Séance du 28 mai 1968

L'an mil neuf cent soixante huit, le mardi vingt-huit mai, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis sous la présidence de M. F. CHAVETON, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

**Etaient présents :** MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, LARIQUE, LEMONNIER, TENOUX, DELAHAYE, PETIT, VILLE, Mmes CHOISET, COUTANT, MM. RAVASSE, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

**Etaient excusés :** MM. ROLLIN, GIRAUD, SCHMITT, COLIN, BEAUFOCHER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT,

M. GIRAUD a donné pouvoir à M. MONSEL,

M. SCHMITT a donné pouvoir à M. VILLE,

M. BEAUFOCHER a donné pouvoir à M. RAYNAUD.

\*  
\*\*

M. C. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 1968 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire informe ses collègues de l'état de santé de M. SCHMITT, hospitalisé.

Le Conseil lui adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à rappeler que l'Assemblée n'a à traiter que des questions purement municipales quels que soient les événements qui se déroulent actuellement.

Il informe le Conseil des mesures prises par le Bureau d'Aide Sociale en faveur des grévistes demeurant à SAINT-CLOUD et des familles touchées par les grèves. Les conseillers donnent leur accord sur l'aide apportée.

Puis, le Conseil passe à l'ordre du jour.

A l'unanimité,

1°) Approuve le compte communal de Gaz de France pour l'exercice 1967 ;

2°) Approuve les dépenses imprévues ordonnancées au titre de l'exercice 1967 ;

3°) Approuve le Compte Administratif de l'exercice 1967 faisant apparaître un excédent d'actif de 1.173.774,12 F ;

4°) Ouvre divers crédits pour l'emploi des fonds disponibles de l'exercice 1967 ;

5°) Accepte de faire bénéficier le cinéma d'art et d'essai « LE REGENT », des réductions de taxes prévues par les textes réglementaires ;

6°) Ratifie le procès-verbal d'adjudication pour les fournitures scolaires à faire aux écoles de la ville pour l'année 1968-1969 ;

7°) Désigne les attributaires des legs LAVAL et LEHMANN ;

8°) Décide d'appliquer au personnel communal les dispositions de l'arrêté ministériel du 15 septembre 1967 complétant les conditions d'accès à l'échelon exceptionnel des différents grades ;

9°) Décide de faire bénéficier le personnel communal auxiliaire de congés de maladie et de maternité rémunérés ;

10°) Rajuste l'indemnité allouée au conservateur du Musée d'Histoire Locale pour ses permanences en mairie et visites guidées ;

11°) Fixe les effectifs et les taux de rémunération du personnel d'encadrement et de service qui assurera le fonctionnement de la colonie de vacances de TAMIE pour l'été 1968 ;

12°) Fixe les nouveaux tarifs des participations à réclamer aux familles pour l'envoi de leurs enfants en colonie de vacances et classes de neige et pour les cantines scolaires selon les quotients familiaux révisés :

Quotient familial mensuel	Colonie de vacances	Cantines scolaires	Classes de neige	
			Tarif journalier	Tarif mensuel
Ressources jusqu'à 250 F .. . . . . .	6,00 F	gratuité	7,00 F	210 F
Ressources jusqu'à 300 F .. . . . . .	7,00 F	1/2 gratuité	8,00 F	240 F
de 301 à 400 F .. . . . . .	8,00 F	plein tarif	9,00 F	270 F
de 401 à 475 F .. . . . . .	9,00 F	plein tarif	10,00 F	300 F
de 476 à 600 F .. . . . . .	10,00 F	plein tarif	11,00 F	330 F
de 601 à 800 F .. . . . . .	11,00 F	plein tarif	15,00 F	450 F
801 et au-dessus .. . . . . .	12,00 F	plein tarif	20,00 F	600 F

13°) Renouvelle avec la Société de Gestion le contrat de mise en concession des cantines scolaires pour l'année 1968-1969 ;

14°) Accepte l'abandon gratuit d'une propriété sise 6, rue Jeanne, l'immeuble menaçant ruine ;

15°) Décide l'expropriation d'un terrain situé à l'angle des rues de l'Avre, Henri-Regnault et boulevard de la République pour l'édification de foyers-logements pour personnes âgées ;

16°) Autorise le Maire à contracter un emprunt pour paiement de l'acquisition d'une propriété 35 bis, rue du Mont-Valérien sur l'emplacement de laquelle doit être édifié un gymnase ;

17°) Autorise la mise à disposition du régiment des Sapeurs-Pompiers de PARIS de locaux 38 et 40, avenue du Maréchal-Foch, moyennant un loyer symbolique et le remboursement des prestations : eau, gaz, électricité, chauffage ;

18°) Autorise le Maire à signer à l'amiable un acte notarié pour l'acquisition d'un terrain pour aires de jeux au Centre Alpin de TAMIE ;

19°) Autorise le Maire à acquérir à l'amiable un fonds de commerce 22, rue de la Libération, situé dans un bâtiment, propriété de la ville, afin de permettre un aménagement de voirie ;

20°) Autorise le Maire à signer un avenant portant de 6.000.000 à 6.700.000 F la garantie communale accordée à la Société H.L.M. « LE FOYER DU PROGRES ET DE L'AVENIR » ;

21°) Attribue 5 bourses de voyages à des jeunes gens clodoaldiens devant se rendre à FRASCATI, ville jumelée de SAINT-CLOUD ;

22°) Demande le rattachement de SAINT-CLOUD au Tribunal d'Instance de BOULOGNE-BILLANCOURT, cette ville étant d'ores et déjà prévue comme siège de la Sous-Préfecture du département des Hauts-de-Seine ;

23°) Ratifie le choix des Conseils d'Administration des Lycées, tendant à donner le nom du poète E. VERHAEREN au Lycée de Garçons de SAINT-CLOUD et du compositeur F. SCHMITT, au Lycée de Jeunes Filles de SAINT-CLOUD ;

Souhaite que le Collège d'Enseignement Technique Mixte, 41, rue Pasteur, soit dénommé « Collège SANTOS-DUMONT » en hommage au pionnier de l'aviation qui a fait ses premiers essais de vol à SAINT-CLOUD ;

24°) Décide de donner le nom de Michel SALLES, ancien maire de SAINT-CLOUD, à la partie de la rue du Pierrier située entre la rue du Mont-Valérien et la rue du Camp Canadien ;

25°) Décide de participer pour 500 F à la souscription nationale ouverte pour l'érection d'un monument LECLERC.

#### Questions diverses

M. LEMONNIER demande que le mur qui lui paraît menacer ruine rue Gaston La Touche soit consolidé.

M. le Maire propose qu'une commission composée de Messieurs RAYNAUD, GUICHARD, LEMONNIER et du Directeur des Services Techniques Municipaux se rende sur place pour apprécier s'il y a péril ou non.

M. RAVASSE demande s'il est possible d'accorder des emplacements réservés pour l'affichage afin de porter à la connaissance de la population les manifestations de la Maison des Jeunes et de la Culture.

A ce sujet, M. le Maire demande à la Maison des Jeunes et de la Culture de bien vouloir utiliser uniquement les panneaux d'affichage « Sports et Jeunesse » prévus à cet effet afin de respecter la propreté de la ville.

Mme LORRAIN fait remarquer que le mur de l'escalator offre un triste aspect.

M. le Maire lui répond que nous allons louer ce mur à un office de publicité et qu'ainsi il sera propre.

M. LEMONNIER demande où en est l'aménagement du carrefour Washington ? M. le Maire lui répond que les Services Techniques Municipaux sont en possession du plan dressé par les Ponts et Chaussées qui est à la disposition des Conseillers au cas où ils désireraient le consulter.

M. MONSEL souhaiterait que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal soient publiés in extenso dans le Bulletin Municipal.

MM. GUICHARD et HARDOUIN se font le porte-parole de la population pour féliciter la Municipalité de l'enlèvement des ordu-

res ménagères. Ces félicitations s'adressent également à la société concessionnaire ; une lettre sera faite en ce sens.

M. le Maire remercie le personnel communal de l'effort qu'il fait actuellement pour assurer au mieux les services publics et tient à souligner que le Conseil Municipal a toujours donné, dans la mesure du possible, satisfaction aux demandes du personnel.

M. VILLE constate que le terrain à l'angle des rues CHEVRIL-LON-BEARN est un véritable dépôt de détrit. Le propriétaire sera mis en demeure de le clore ; d'autres mesures similaires seront prises à l'encontre de propriétaires de terrains pouvant présenter de tels inconvénients.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Secrétaire de séance :  
C. GUICHARD.

## état civil

du 28 Février 1968 au 29 Mai 1968

### Naissances

Longueville Jean-François. Samuel Catherine Edwige Marguerite Renée. Mourcel Marie Laure. Boivin Marc Jean. Le Guellec Cédric Jacques Marie. Dessartre Sylvie. Bergeonneau Béatrice Denise Madeleine. Carrere Jean-Sébastien. Garçonnet Franck Michel Sylvain. Mesme Sylvie Véronique Angèle. Desdevises Vincent René Gabriel. Raynal Valérie Marie-Claire. Romero Daniel. Dagoneau Jérôme Joseph Charles. Guyot Sylvie. Guyot Patricia. Merveille Catherine Florence. Doucet Renaud Laurent Pascal. Du Tertre Olivier. Moreira Dora-Maria. Achab Mohammed Larbi. Boschi Nicolas Fabio Michel. Mourette Nathalie Andrée Chantal. Foutrel Franck. Gilly Vincent Christian. Andrianoff Sophie. Alonso Simone. Rottant Christophe. Francisco Roger. Salles Pascal André. Mary Laurent Jean-René Régis. Zanardi Vincent Remy Waldimiro. Solari Corinne Ludmilla Marie. Charau Philippe Bernard Jean-Louis.

### Mariages

Tallois Philippe Alain et Parvillée Catherine Anne. Colombo Lorenzo Antonino et Lazaridou Dorothea. Ouchenir Mouloud et Cogollos Moreno Rosa. Solas Gilles Baptiste et Sautier Isabelle Bernadette. Besnard Michel Gabriel Georges et Le Guyader Marie-France Germaine. Pons Robert Christian Toussaint et Roy Claudine. Cameron Dean Edward et Surge Andrea Louise. Pré Jacques et Godart Françoise Germaine. Meyer Bernard Albert et Blomet Marie-Claude. Vanbambeke Francine Georgette et Wagner Frédéric Léon Christian. Brun Bernard Michel Jacques et Willemin Denise Yvonne Rosette. Glaux Christian Marcel et Quatremare Annick Jeanne Marguerite. Daminelli Raimondo Santo et Vanzo Marie. Pietrois Claude André René Gustave et Trapateau Annette Françoise. Thorat Georges Pierre Marie et Eder Elisabeth Jacqueline. Dingle Anthony John et Roberjot Dominique Geneviève Evelyne. Goujon François-Gérard André et Théveniaut Claude Elisabeth. Duvivier Georges Adrien et Flagel Michèle Monique. Daubié Jacques Marcel Claude et Pollard Michelle Hélène Fernande. Benatouil Richard Léon et Tonini Irène Palmira. Maury Jacques Lucien et Soufflet Monique Marie-Antoinette Solange. Ménart Germain Edmond Charles et Discacciati Carla Rosaria Germana. Berat Christian Bertrand Raymond et Coste Marie-Jeanne. Ploneis Louis François Alain Jean et Perrin Monique Marcelle Andrée. Carraz Michel Lucien Henri et Feneon Bernadette Françoise. de Reynal de Saint-Michel Olivier Marie Joseph et Demoustrier Marie Thérèse Geneviève. Ferré Michel et Papa Fernanda Graziella. Artault Didier Auguste Maurice et Bataille Brigitte Marie Martine. Pascal Albert Henri et Gardaix Raymonde Germaine. Thiénot Jean-Pierre Roger Fernand et Martin Martine Monique Denise. Saillard Eric Jean Charles et Chailley Christine Françoise Marie. Glaux Bernard Emile Pierre et Clouté Marguerite

Andrée. Gaultier Michel Louis Georges Marie et Juin Monique Hélène Adolphine. Renaud Edouard Alexandre et Blondieau Andrée Julia. Duprey Daniel Jean Léon et Corbel Renée Françoise Thérèse. Bertot Maurice Christian Lucien et Jennet Bernadette Josette Emilienne. Septier Daniel Henri et Weppe Solange Michèle. Ducrot Michel Paul Louis et Letailleur Elisabeth Simone. Richard Jean Léon Marie et Couvert Thérèse Yvette. Bassou Claude Etienne Joseph Jacques Marcel et Pellaers Eliane Emile Elisabeth. De Lasteyrie du Saillant Thierry Serge Martial et Licoys Marie-Christine Fabienne Thérèse. Gasquet Michel Yves Paul et Erard Henriette Yannick Marguerite Jacqueline Marie.

### Décès

Brenier Aline Henriette Marie Françoise Isabelle, veuve Tribaudier, 86 ans. Berg Joséphine Catherine Blanche, veuve Spas, 84 ans. Adnet Jeanne Clémence Léonie, veuve Bouvier, 78 ans. Aubergy-Brossier Baron de Larouillère René Octave Marie Joseph, 46 ans. Michou William Roger, 23 ans. Patron Maurice Léon, 65 ans. Mika Jean, 68 ans. Trân Văn Ngũ Pierre Haye, 84 ans. Hocquet Raymonde Julie Louise, femme Carton, 67 ans. Monin Marie Emilienne, 74 ans. Gantner Marie Amélie, veuve Fleck, 88 ans. Tréhiou Marie-Joseph, veuve Kerrien, 82 ans. Albertini Aline Barbe Thérèse, veuve Congnard, 74 ans. Girard Renée Juliette Louise, 67 ans. Leguay Fernand Adrien, 68 ans. Gankars Marie, 92 ans. Dunoyer de Segonzac Pierre Dominique, 62 ans. Lavocat Adrien, 62 ans. Langlois Denise, 62 ans. Devos Jean Roger, 45 ans. Roussikhan Mehdi Khan, 52 ans. Cardon Juliette Adélaïde, veuve Gobbé, 86 ans. Beaucamp Euphémie Léonie, veuve Drouart, 80 ans. Duffar Marie Louise Joséphine, épouse Lapeyre, 80 ans. Arnout Félicien, 84 ans. Chaumard Henri Marien, 88 ans. Bassier Albertine, femme Sass, 58 ans. Baeza Mercedes, veuve Escriva, 79 ans. Mannier Mortimer Guy, 77 ans. Mercier Jeanne Eugénie Clémentine, veuve Marguet, 91 ans. Lefevre Camille Victorine, veuve Simonet, 95 ans. Rémy Philippe, 92 ans. Joignant Alice Valentine Clémence, femme Guernieri, 61 ans. Vergne Marie Antoinette, femme Bathedou, 77 ans. Lefrançois Renée Léonie, femme Bouvier, 55 ans. Bridier Marie, veuve Beerens, 99 ans. Pléau Jacques, 41 ans. Ducasse Jean Lucien, 57 ans. Theodore Gérard Robert Lucien, 36 ans. Bouin Léon Emmanuel Bernard, 44 ans. Le Scoul Isabelle, veuve Bourderionnet, 78 ans. Huguenin Lucie-Marie, veuve Hirth, 88 ans. Leblond Paula Irma Ghislaine, veuve Courrier, 59 ans. Benjamin Frieda, veuve Baer, 97 ans. Vogler Marie Joséphine, veuve Clariond, 89 ans. Perron Liliane, femme Nimsgern, 59 ans. Lazurick Maurice, 73 ans. Périer Louise Marie Marguerite, veuve Quénelle, 92 ans. Bonafos Jacques Joseph Etienne, 84 ans. Delanoue Armande Rose, 61 ans. Dirou Jean-Marc Michel, 18 ans. Rossignole René Louis, 54 ans. Berezai André, 54 ans.

du 28 Février 1968 au 29 Mai 1968



BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels . . . . .	2 F
De soutien . . . . .	5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.



**A SAINT-CLOUD** 2, rue des Villarmains  
(angle rue du Mont-Valérien)

**j. mercier**

37, rue La Pérouse, PARIS (XVI<sup>e</sup>) - Tél. 704-51-29 et 52-28

**SITUATION UNIQUE**  
27 appartements de 3 à 6 pièces dans  
luxueux petit immeuble de 5 étages sur  
rez-de-chaussée, au grand calme, dans  
la verdure.

## Teinturerie RAMOS

26, rue du Val-d'Or, SURESNES - Tél. 506-29-78  
48, rue du Dr-M.-Bombiger, SURESNES - Tél. 506-46-88  
« Résidence Beausoleil », SAINT-CLOUD - Tél. 408-67-35

**ESTHÉTICIENNE - VISAGISTE - CONSEIL**

**Nicole LETOUR**

124, bd de la République - SAINT-CLOUD - Tél. 408-84-44  
Bâtiment F - 4<sup>e</sup> étage (ascenseur)

TRAITEMENTS CLASSIQUES — MASSAGE DU VISAGE

**C O P R O M**

COMPTOIR POUR LA REPRÉSENTATION  
D'OUTILLAGE ET MATÉRIEL

8, rue de l'Église - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-43-37

Importateurs exclusifs

**Pistolets électriques « Wagner »**

**Luminaires « Ludwig »**

Entrepôts

Service après vente

**TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME**  
**PRODUITS SUR MESURES • IDENTITESTS**

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

**COIFFEURS BIOSTHETIENS**

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

**MARCEL CONTIER**

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01

**ST-CLOUD**

**RESIDENCE EUGENIE**

**MOL. 19-26**

3-5-7, Avenue Eugénie

DANS UN PARC DE 8.000 M<sup>2</sup>

STUDIOS A PARTIR DE 62.700 F  
2 PIÈCES » 102.900 F

3 PIÈCES A PARTIR DE 158.000 F  
4 A 7 PIÈCES » 171.500 F

TRÈS GRAND STANDING - GARANTIES BANCAIRES TOTALES - AGRÉMENT CNEIL

**80 à 100 % DE CRÉDIT - 3 à 20 ANS**

**VENTE A PRIX FERMES ET DÉFINITIFS**

14 minutes de Saint-Lazare  
14 — de l'Étoile  
14 — de la Défense

**BUREAU DE VENTE sur place tous les jours de 11 heures à 19 heures**  
(en venant de Paris, tourner tout de suite à droite après le Pont de St-Cloud  
en direction de Suresnes - l'avenue Eugénie est la 3<sup>e</sup> à gauche.)

**PFG**

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

**66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI<sup>e</sup>) — 805-08-90**

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

**Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48**

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

# PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRI ME  
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

## Blanchisserie - Laverie - Teinturerie

Draps — Chemises — Bleus  
SPECIALITE DE REPASSAGE A LA MAIN  
Rideaux - Nappes - Chemises

M. BEDDOCK

115, avenue Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - 408-83-02  
Nouveau dans la maison : Teinturerie au kilo  
LIVRAISON A DOMICILE

*Laboratoires Franay*  
*Trages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)  
Tél. : MOL 69-20

## DELARFEUX & Cie

*Entreprise de peinture*

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-48



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL  
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES  
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - **St-CLOUD** (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

**CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE**  
Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la  
REPARATION de votre appartement

**AYEZ UN LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE :**

Livret ordinaire :

Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 3 % net d'impôt

Livret supplémentaire « B » :

Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 2,25 % (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement :

Maximum 40.000 F - Intérêt 2 % net d'impôt

TOUTES OPERATIONS A VUE ET SANS FRAIS

**SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65**

## AUTO-ÉCOLE

### J.-J. ROLLIN

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD  
(près de la gare)

Tél. : 605-64-98

Bureau à CARGES — Tél. : 970-02-52

ENTREPRISE PAYSAGISTE

## A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 408-89-25

TOUS BESOINS — TOUS DÉBITS — TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES  
ET AGRICOLES  
INDUSTRIELLES

## LES POMPES GUINARD

40, rue de Fouilleuse, SAINT-CLOUD - Tél. 408-82-35

PULVERISATEURS  
MATÉRIEL INCENDIE  
POMPES MARINES

# Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINs - EQUIPEMENTS - MATÉRIELS ELECTRONIQUES

Location et lavage de couches pour bébés  
chez vous ou à la clinique

**A M E R I C A N**  
**DIAPER - SERVICE**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD - Téléphone : 408-78-91

**ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES**

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

**C. SANNEQUIN**

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

**ENTREPRISE DE BATIMENT  
ET DE TRAVAUX PUBLICS**

**TORRÈS & Cie**

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. : 408-88-88

**PEINTURE — RAVALEMENTS  
VITRERIE — DECORATION**

Revêtements façades et pignons  
par procédés étanches

**BALAC & CERVO**

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

**CITROËN**

**GARAGE MAGENTA**

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

**LOCATION SANS CHAUFFEUR**

Société **DU COUTUMANY & C<sup>IE</sup>**

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

*Agence Technique pour la Construction  
Immobilière*

**A. T. E. C.**

175, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 408-86-05 +

**Marcel LE CHAPELIN**

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise  
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



**M E N A G E R** **DUCRETET-THOMSON** **D I S Q U E S**  
**" T É L É - G O U N O D "**  
LACAILLE  
17, rue Gounod, 92 - St-CLOUD 408-45-18  
DÉPANNAGES TOUTES MARQUES  
**CONTINENTAL - EDISON**

**EXCLUSIF A SAINT-CLOUD**

126, avenue Maréchal-Foch

**LIBRE SERVICE - LAVERIE  
NETTOYAGE A SEC " VALCLENE "**

(Le fameux produit Dupont de Nemours)

Spécial pour tissus délicats - Nettoyage daim, fourrures, sans  
odeur et sans découdre ni boucles, ni boutons, ni garnitures  
75 % D'ECONOMIE - 5 KG : 15 F

ATELIER DE TOLERIE EN SOUS-SOL ATELIER DE PEINTURE  
AGREES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Agent  
**FIAT**

**PASTEUR  
AUTOMOBILES**

29, rue Pasteur  
SAINT-CLOUD  
408-23-24

Ateliers  
agréés  
**SIMCA**

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de location  
pendant l'immobilisation de votre voiture

**TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS**

**Entreprise Marcel PLANTIVAUD**

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-65-35



**J. PARMENT**

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

**OPTIQUE DU BOIS**

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26  
S U R E S N E S

*Maçonnerie - Béton armé - Carrelage*

**ROUGUET Pierre**

68, rue Henri-Regnault - SAINT-CLOUD - Tél. 408-89-36

INSTALLATIONS SANITAIRES

**G. CIRASSE & C<sup>IE</sup>**

COUVERTURE - PLOMBERIE - ELECTRICITE - CHAUFFAGE

72, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-41-42

Modernisation et rénovation de l'habitat - P. HERTEMAN, gérant

VERRES DE CONTACT

SURDITÉ

**J. TINLOT**

OPTICIEN DIPLOMÉ

9, rue Dailly, SAINT-CLOUD

825-58-32



**G. Chamignon**

*Le Pâtissier de St-Cloud*

Pâtisserie . Confiserie . Boulangerie . Cuisine . Glaces

13 Rue Goumod St-Cloud

Livraison à domicile

Vos commandes à **408.28.77**

TOUTES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

**P. BEAUHAIRE**, Ingénieur

SPECIALISTE AGREE

39, rue de la Rangée, 92 - GARCHES - Tél. 970-32-01

PLOMBERIE - SANITAIRE

CHAUFFAGE CENTRAL - COUVERTURE

Crédit installation jusqu'à 3 ans Agréé Gaz de France

**André ROGER**

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos, 92 SAINT-CLOUD Tél.: 825-05-80

*Elizabeth Arden*

**M. THOMAS**

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

**ROYALE PHOTO**

PHOTO - CINE - IDENTITE

J. COOLS - 70, rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-51-49

(Face à l'hôpital)

**COURS SECONDAIRE SEVIGNE**

Direction générale

Tél. : 633-57-12

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

Classes de la 6<sup>e</sup> aux baccalauréats

**B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.**

COURS ANNUELS - COURS DE VACANCES

237, Grande-Rue, GARCHES Tél. 970-08-46

COUVERTURE — PLOMBERIE

CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

Société **CHALEUR - EAU - LUMIERE**

Anciens Etabl. P. COMPAIN & Cie

10, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-44-74

69, rue Bayen, PARIS - Tél. 380-23-31, 30-59

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD

*Le Régent*

Cinéma d'Art et d'Essai

11, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-66-16

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT

**ETS Louis RABONI & C<sup>IE</sup>**

3 POINTS DE VENTE :

Siège social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : 408-94-22

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : 642-74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : 605-52-54